

Camping Au Bois du Cé : Aménagement et extension d'un camping

Annexe n°8.2.4 : Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus Naturels [AGGRA Concept, Décembre 2025]



AGGRACONCEPT
Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement



Maitre d'ouvrage :
Camping Au Bois du Cé

Référent : M. STARCK Florent, Directeur, campingst85@gmail.com

Pré-diagnostic Faune – Flore – Milieux naturels

Adresse du projet : Camping Au Bois du Cé,
12, Le Bois du Cé – 85500 CHANVERRIE

Etude dans le cadre d'un projet d'aménagement et d'extension du camping

AGGRA Concept
11, place de la liberté
85110 Chantonay

09 75 65 18 44
contact@aggraconcept.com

Rédactrices : Lucile ELOY,
Marianne LE BORGNE
Relectrice : Eloïse THOMAS

Date de visite : 19 et 24 septembre 2025
Date de rendu : Décembre 2025

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	7
1.1. OBJET DE LA CONSULTATION	7
1.2. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE	7
1.3. SITUATION GEOGRAPHIQUE	8
1.4. PLAN CADASTRAL.....	10
1.5. DETAIL DU PROJET ET NUISANCES	12
1.6. DEFINITIONS DES ZONES D'ETUDE.....	13
2. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ENVIRONNEMENTALES	15
2.1. USAGES DES SOLS DANS LE PERIMETRE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE	15
2.2. ZONAGES DE MILIEUX NATURELS A ENJEUX	16
2.2.1. <i>Définition des zonages existants</i>	16
2.2.2. <i>Identification et description des zonages dans l'aire d'étude éloignée ...</i>	17
2.2.3. <i>Enjeux concernant les zonages présents dans l'aire d'étude éloignée</i>	18
2.3. TRAME VERTE ET BLEUE.....	19
2.3.1. <i>Continuités écologiques identifiées autour du site de l'étude</i>	19
2.3.2. <i>Continuités écologiques terrestres (trame verte).....</i>	22
2.3.3. <i>Cours d'eau et milieu humide (trame bleue).....</i>	22
2.3.4. <i>Enjeux trames verte et bleue pour le site</i>	28
3. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES D'OBSERVATIONS D'ESPECES	29
3.1. REFERENTIELS UTILISES.....	29
3.2. HIERARCHISATION DES ENJEUX	31
3.3. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES FLORISTIQUES	32
3.3.1. <i>Quantité et qualité des données</i>	32
3.3.2. <i>Données floristiques</i>	32
3.4. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES FAUNISTIQUES.....	33
3.4.1. <i>Données ornithologiques.....</i>	33
3.4.2. <i>Données mammalogiques.....</i>	35
3.4.3. <i>Données herpétologiques.....</i>	36
3.4.4. <i>Données entomologiques.....</i>	37
4. RELEVES FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUES	38
4.1. METHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC ET MODALITES D'INTERVENTION	38
4.2. DIAGNOSTIC DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE	39
4.2.1. <i>Méthodologie d'inventaire.....</i>	39
4.2.2. <i>Résultats concernant les habitats</i>	40
4.2.3. <i>Résultats concernant la flore.....</i>	46
4.2.4. <i>Enjeux liés à la flore et aux habitats.....</i>	49
4.3. SYNTHESES DES OBSERVATIONS LIEES A LA FAUNE	51
4.3.1. <i>Oiseaux.....</i>	51
4.3.1.1. <i>Méthodologie d'inventaire</i>	51
4.3.1.2. <i>Résultats concernant l'avifaune.....</i>	52
4.3.1.3. <i>Enjeux concernant l'avifaune.....</i>	53
4.3.2. <i>Mammifères</i>	55

4.3.2.1.	Méthodologie d'inventaires.....	55
4.3.2.2.	Résultats concernant les mammifères.....	55
4.3.2.3.	Enjeux concernant les mammifères.....	58
4.3.3.	<i>Amphibiens et reptiles</i>.....	59
4.3.3.1.	Méthodologie d'inventaire	59
4.3.3.2.	Résultats concernant les amphibiens et les reptiles	60
4.3.3.3.	Enjeux concernant les amphibiens et les reptiles	62
4.3.4.	<i>Entomofaune</i>	63
4.3.4.1.	Méthodologie d'inventaire	63
4.3.4.2.	Résultats concernant l'entomofaune	64
4.3.4.3.	Enjeux concernant l'entomofaune.....	66
5.	ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	68
6.	ANNEXES.....	73

Table des illustrations

Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle départementale [AGGRA Concept, Novembre 2025]	8
Figure 2 : Plan de situation du site à l'échelle communale [AGGRA Concept, Novembre 2025].....	9
Figure 3 : Vue aérienne du site de l'étude au 1/3 500 ^{ème} [AGGRA Concept, Géoportail] 9	
Figure 4 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet au 1/2 500 ^{ème} [Cadastre.gouv]	11
Figure 5 : Plan de masse du projet [JDAH, Décembre 2025]	12
Figure 6 : Différents périmètres utilisés pour l'analyse des données bibliographiques [AGGRA Concept, Novembre 2025]	13
Figure 7 : Périmètres de prospections terrain [AGGRA Concept, Novembre 2025]	14
Figure 8 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, 2018].....	15
Figure 9 : Zonage des milieux naturels à enjeux par rapport au projet [AGGRA Concept, Novembre 2025]	17
Figure 10 : Continuités écologiques identifiées autour du site du projet [sigloire.fr, IGN ADMIN EXPRESS]	20
Figure 11 : Eléments de paysage à conserver au sein et autour du site de l'étude [Géoportail de l'urbanisme]	21
Figure 12 : Localisation des prises de vue sur le site d'étude [AGGRA Concept, 19/09/2025]	23
Figure 13 : Prises de vue du site d'étude [AGGRA Concept, 19/09/2025]	24
Figure 14 : Photographie de joncs diffus et de lotier des marais observés sur le site [AGGRA Concept, 19/09/2025]	25
Figure 15 : Localisation des zone humides identifiées selon le critère floristique [AGGRA Concept, Octobre 2025]	26
Figure 16 : Réseau hydrographique autour du projet [AGGRA Concept, Novembre 2025]	27
Figure 17 : Méthode de hiérarchisation des enjeux règlementaires utilisée pour la faune et la flore [AGGRA Concept].....	31
Figure 18 : Cartographie des différents habitats présents au sein du périmètre cadastral et aux alentours selon la classification EUNIS [AGGRA Concept, Novembre 2025]	40
Figure 19 : Vues du camping AGGRA Concept, 19/09/2025 et 24/09/2025]	41
Figure 20 : Espaces verts et haies ornementales du camping AGGRA Concept, 19/09/25 et 24/09/25]	41
Figure 21 : Emplacements nus du camping prévus pour l'extension AGGRA Concept, 19/09/25]	41
Figure 22 : Parcelle 412 au Sud-Est du camping où sont prévus les emplacements premiums [AGGRA Concept, 19/09/2025].....	42
Figure 23 : Prairie mésique non gérée à l'Est de la ZIP [AGGRA Concept, 19/09/2025] 42	
Figure 24 : Haie d'espèces indigènes et fourrés tempérés sur le site AGGRA Concept, 19/09/25 et 24/09/25]	43
Figure 25 : Zone d'épandage située au Nord du périmètre [AGGRA Concept, 24/09/2025]	43
Figure 26 : Mare temporaire au Nord du périmètre [AGGRA Concept, 24/09/2025] ...	44

Figure 27 : Tas de déchets horticoles au Nord du périmètre [AGGRA Concept, 24/09/2025]	44
Figure 28 : Prairie (premier plan) à l'Est de l'AER et cours d'eau entouré de haies d'espèces indigènes (second plan) [AGGRA Concept, 24/09/2025]	45
Figure 29 : Vue sur le cours d'eau longeant le Sud Est de la ZIP [AGGRA Concept, 24/09/2025]	45
Figure 30 : Forêt mixte (à gauche) et chemin de fer (à droite) [AGGRA Concept, 24/09/2025]	46
Figure 31 : Prunier laurier cerise et Arbre aux papillons observés sur le site de l'étude [AGGRA Concept, 24/09/2025]	48
Figure 32 : Flore patrimoniale et exotique envahissante observée sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Octobre 2025]	49
Figure 33 : Localisation des I.P.A. sur le site du projet pour l'inventaire de l'avifaune [AGGRA Concept, Novembre 2025]	52
Figure 34 : Trous de terriers de micromammifères observés à côté du terrain multisports [AGGRA Concept, 24/09/2025]	55
Figure 35 : Localisation des traces des mammifères terrestres au niveau du site d'étude et ses alentours [AGGRA Concept, Novembre 2025]	56
Figure 36 : Photographies des arbres 1, 2 et 3 favorables aux chiroptères sur le site de l'étude [AGGRA concept, 24/09/2025]	57
Figure 37 : Localisation des arbres à cavités au sein du site d'étude [AGGRA Concept, Novembre 2025]	58
Figure 38 : Grenouille verte observée sur le site de l'étude [AGGRA Concept, 19/09/2025]	60
Figure 39 : Fourrés, talus et tas de déchets horticoles favorables aux reptiles [AGGRA Concept, 24/09/2025]	61
Figure 40 : Amphibiens observés et habitats favorables aux amphibiens et aux reptiles [AGGRA Concept, Novembre 2025]	62
Figure 41 : Localisation du Lucane cerf-volant sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Novembre 2025]	65
Figure 42 : Cartographie des enjeux Faune – Flore – Habitats [AGGRA Concept, Novembre 2025]	69

Table des tableaux

Tableau 1 : Détails des parcelles du projet	10
Tableau 2 : Tableau récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux présents au sein de l'AEE	17
Tableau 3 : Flore caractéristique de zones humides identifiées sur le site de l'étude... ..	24
Tableau 4 : Liste des espèces florales à enjeux faible et modéré observées sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois	32
Tableau 5 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois	33
Tableau 6 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées	33

Tableau 7 : Liste des espèces ornithologiques à enjeu très fort, fort et modéré, observées sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois et synthèse de leurs statuts réglementaires	34
Tableau 8 : Liste complète des espèces de mammifères observés sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois et synthèse de leurs enjeux réglementaires	35
Tableau 9 : Liste complète des espèces de chiroptères observés sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois et synthèse de leurs enjeux réglementaires	36
Tableau 10 : Liste complète des espèces d'amphibiens observés sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois et synthèse de leurs enjeux réglementaires	37
Tableau 11 : Liste complète des espèces de reptiles observés sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois et synthèse de leurs enjeux réglementaires	37
Tableau 12 : Listes des espèces d'insectes à enjeu observés sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois, et synthèse de leurs enjeux réglementaires	38
Tableau 13 : Conditions de prospection sur site	38
Tableau 14 : Protocoles de prospection sur site	39
Tableau 15 : Liste des espèces végétales à enjeu retrouvées sur le site d'étude et ses alentours	47
Tableau 16 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes relevées sur le site d'étude et ses alentours.....	47
Tableau 17 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées	47
Tableau 18 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et ses alentours	53
Tableau 19 : Liste des espèces de mammifères observées sur le site et ses alentours .	55
Tableau 20 : Liste des espèces de reptiles observées sur le site d'étude et ses alentours	60
Tableau 21 : Liste des espèces d'insectes observées sur le site d'étude et ses alentours	65
Tableau 22 : Synthèse des enjeux faune - flore identifiés et préconisations.....	70

1. INTRODUCTION

1.1. Objet de la consultation

Dans le cadre d'un projet d'aménagement et d'extension du Camping Au Bois du Cé sur la commune de Chanverrie, le bureau AGGRA Concept a été sollicité pour réaliser une expertise naturaliste afin de préciser les connaissances relatives à la faune et à la flore sur le site du projet.

Les objectifs de cette expertise sont :

- D'établir une liste des espèces animales et végétales fréquentant le site permettant d'évaluer la richesse écologique du site ;
- De comprendre les interactions et la dynamique au sein de cette richesse écologique ;
- De définir les problématiques et enjeux écologiques potentiels, les secteurs sensibles en termes de réservoir de diversité biologique, zones de ressources, zones de reproduction, couloirs préférentiels de déplacements.

Pour y parvenir, les missions réalisées sont les suivantes :

- Analyse cartographique des milieux naturels réglementés et/ou à enjeux et du contexte paysager proche ;
- Pré-diagnostic écologique à partir d'une synthèse des ressources bibliographiques des statuts réglementaires et patrimoniaux des habitats naturels et des espèces ;
- Inventaires floristiques et faunistiques : recensement et localisation des espèces présentes et des habitats, identification des espèces patrimoniales, menacées et/ou protégées ;
- Analyse, hiérarchisation et synthèse des statuts et évaluation des enjeux écologiques potentiels du site par taxon et par habitat.

Plusieurs membres de l'équipe d'AGGRA Concept ont participé à ce projet :

- Marianne LE BORGNE (inventaires zones humides, rédaction) ;
- Lucile ELOY (inventaire faune/flore, rédaction, synthèse des enjeux écologiques) ;
- Calysse BONAMY (relecture).

1.2. Présentation du bureau d'étude

AGGRA Concept est un bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement. Depuis plus de 15 ans, sur l'ensemble du territoire national, AGGRA Concept intervient sur les thématiques :

- D'assainissement collectif ou non ;
- Du réglementaire au titre du Code de l'Environnement : Cas par Cas, Loi sur l'Eau, Études d'impact, ICPE ;
- Sur l'hydraulique pluviale ;
- Sur les conseils en écologie appliquée ;
- Sur les inventaires zones humides ;
- Sur les diagnostics faune et flore.

Pour nous rencontrer : www.aggraconcept.com.

1.3. Situation géographique

La zone d'étude est située à Chanverrie, en région Pays de la Loire, dans le département de la Vendée (cf. Figure 1 et 2). Elle appartient à l'ancienne commune de Chambretaud. La commune est située au Nord-Est du département Vendéen. Les villes importantes les plus proches sont : Les Herbiers à 6 km au Sud-Ouest, Cholet à 15 km au Nord, Bressuire à 35 km au Sud-Est et La Roche-sur-Yon à environ 44 km au Sud-Ouest (cf. figure 1). Le site est idéalement situé à 2,5 km du Puy du Fou. La commune de Chanverrie comptait 5 580 habitants en 2022, rentrant ainsi dans la catégorie de bourg rural selon la grille communale de densité de l'INSEE.

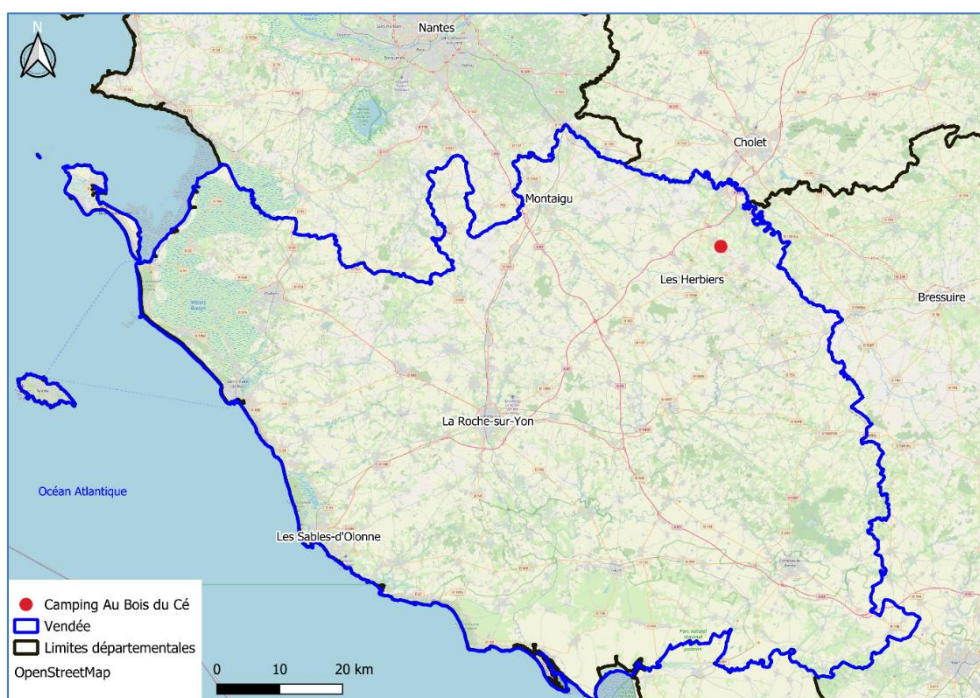


Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle départementale [AGGRA Concept, Novembre 2025]

Le camping Au Bois du Cé est situé sur un ensemble de 65 835 m², il se situe au Sud de la commune de CHANVERRIE (85). Le camping exploité est d'une surface de 57 332 m². Le projet porte sur l'aménagement et l'extension du camping existant, au sein du périmètre cadastral du camping Au Bois du Cé. Le camping est situé en périphérie des zones urbanisées, au sein d'un paysage bocager agricole avec la présence forêts à proximité.

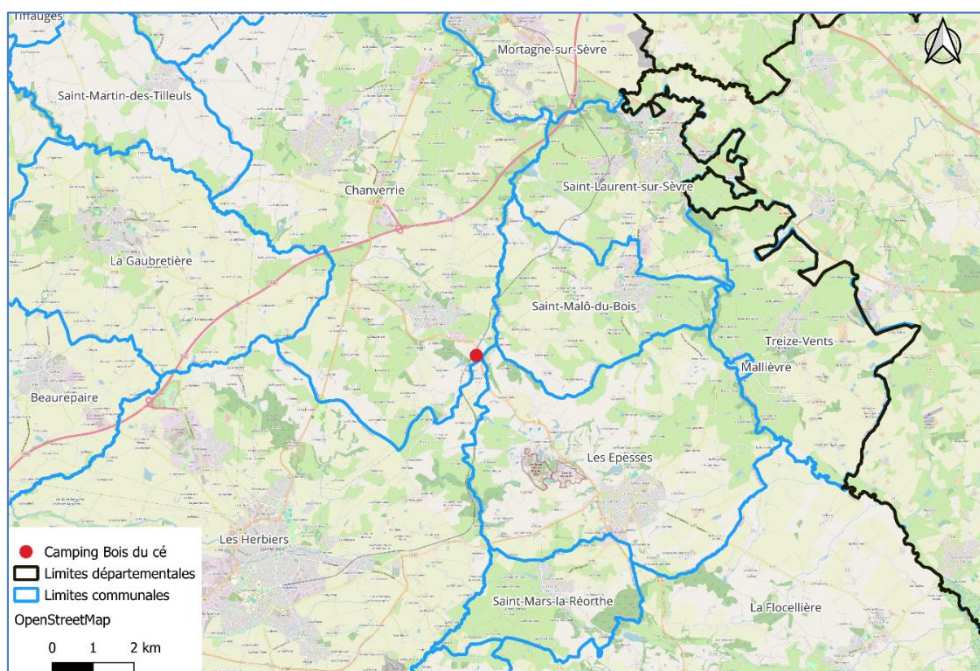


Figure 2 : Plan de situation du site à l'échelle communale [AGGRA Concept, Novembre 2025]



Figure 3 : Vue aérienne du site de l'étude au 1/3 500^{ème} [AGGRA Concept, Géoportail]

1.4. Plan cadastral

Le site du projet est localisé sur les parcelles cadastrales suivantes :

Tableau 1 : Détails des parcelles du projet

Commune	Feuille	Section	Numéro	Surface cadastrale (m²)	Surface du camping exploité (m²)	Surface concernée par le projet (m²)
CHANVERRIE	2	C	412	920	920	920
			1 178	435	435	-
			1 179	435	435	-
			1 180	95	95	-
			1 181	290	290	-
			1 182	895	895	97
			1 774	15 070	15 070	3 489
			1 905	420	420	162
			1 907	685	685	-
			2 022	4 595	-	-
			2 025	190	190	-
			2 027	280	-	-
			2 044	64	64	-
			2 045	1 864	1 864	-
			2 049	1 129	-	-
			2 156	17 260	17 260	8 129
			2 157	11 280	11 280	4 479
			2 158	2 825	2 825	602
			2 188	23	23	-
			2 189	4 581	4 581	363
LES HERBIERS	1	A	1 145	35	-	-
			1 147	742	-	-
			1 149	1 686	-	-
			1 150	36	-	-
Total				65 835	57 332	18 241

Les parcelles sont présentées sur la figure suivante.

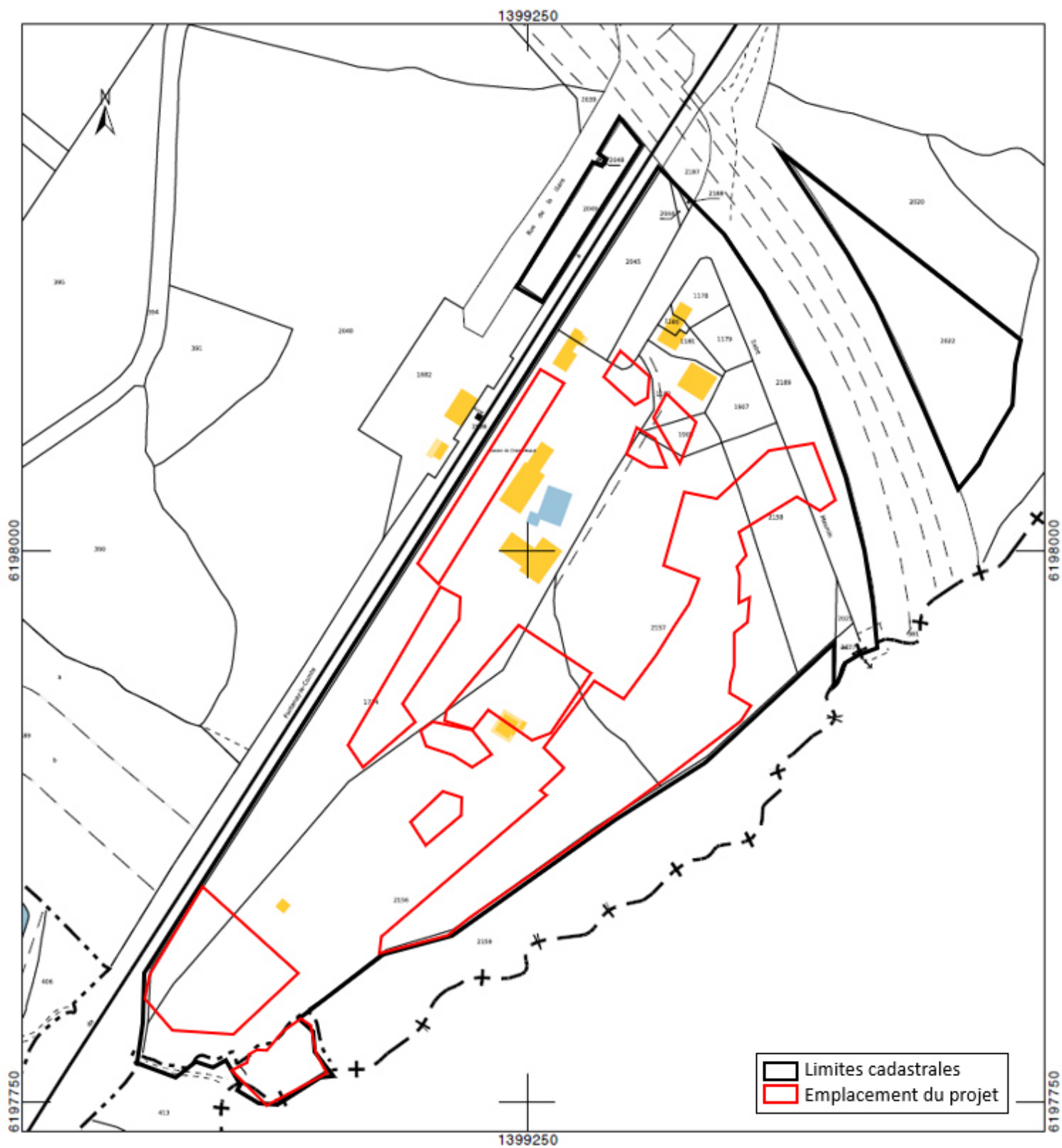


Figure 4 : Extrait du plan cadastral des parcelles concernées par le projet au 1/2 500ème [Cadaastre.gouv]

1.5. Détail du projet et nuisances

Ce projet consiste au réaménagement du camping Au Bois du Cé sur la commune de CHANVERRIE. Ce camping dispose actuellement de 154 emplacements (89 mobiles-homes et 65 emplacements nus). Le projet prévoit d'installer de nouveaux mobiles homes sur des zones actuellement enherbées et de convertir les emplacements nus en emplacements pour mobiles-homes. Au total, le camping aura alors **174 emplacements** pour mobiles-homes. La superficie du camping restera inchangée, soit une surface exploitée d'environ 57 300 m².

Certains espaces communs seront réaménagés : réception, restaurant, espace aquatique, aire de jeux. La création de nouvelles voiries piétonnes et carrossables sera également prévue.



Figure 5 : Plan de masse du projet [JDAH, Décembre 2025]

Le camping est ouvert d'avril à novembre. Les aménagements et l'extension vont engendrer du trafic de véhicules légers en période d'ouverture. Des circulations de véhicules de chantier type poids lourds sont attendues sur la période des travaux. En phase de travaux, des nuisances sonores pourront être émises temporairement. En phase d'exploitation, les emplacements pourront être source de bruit en journée et en début de soirée. Les hébergements pourront générer des émissions lumineuses qui seront restreintes au site. L'éclairage sera réduit au maximum sur les espaces communs et adaptés à la trame noire.

Toutefois, les aménagements prévus se feront en partie sur des parcelles actuellement enherbées et pour certaines étant non utilisées, ce qui pourrait engendrer une perte d'habitats pour les espèces qui fréquentent cet espace. De ce fait, **des incidences sur la faune, la flore et les habitats sont à prévoir par les aménagements.**

1.6. Définitions des zones d'étude

Dans le cadre du projet d'extension du camping, plusieurs échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse des éventuelles sensibilités écologiques du site, en fonction des données bibliographiques disponibles :

- **Périmètre bibliographique pour le zonage des milieux naturels** : une aire constituée d'un rayon de 5 km autour de la zone du projet a été prise en compte pour le zonage des milieux naturels à enjeux. Cette zone tampon de 5 km constitue l'aire d'étude éloignée (AEE). En ce qui concerne les enjeux relatifs aux zones humides, ce périmètre est restreint à 1 km autour de la zone du projet pour garantir une prise en compte plus fine des secteurs liés à la trame bleue ;
- **Périmètre bibliographique d'observation des espèces** : les données bibliographiques traitées prennent en compte les observations naturalistes effectuées sur les communes situées dans un rayon de 1 km autour du site. Il s'agit des communes de **Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois**.

Ces périmètres sont présentés sur la figure suivante.

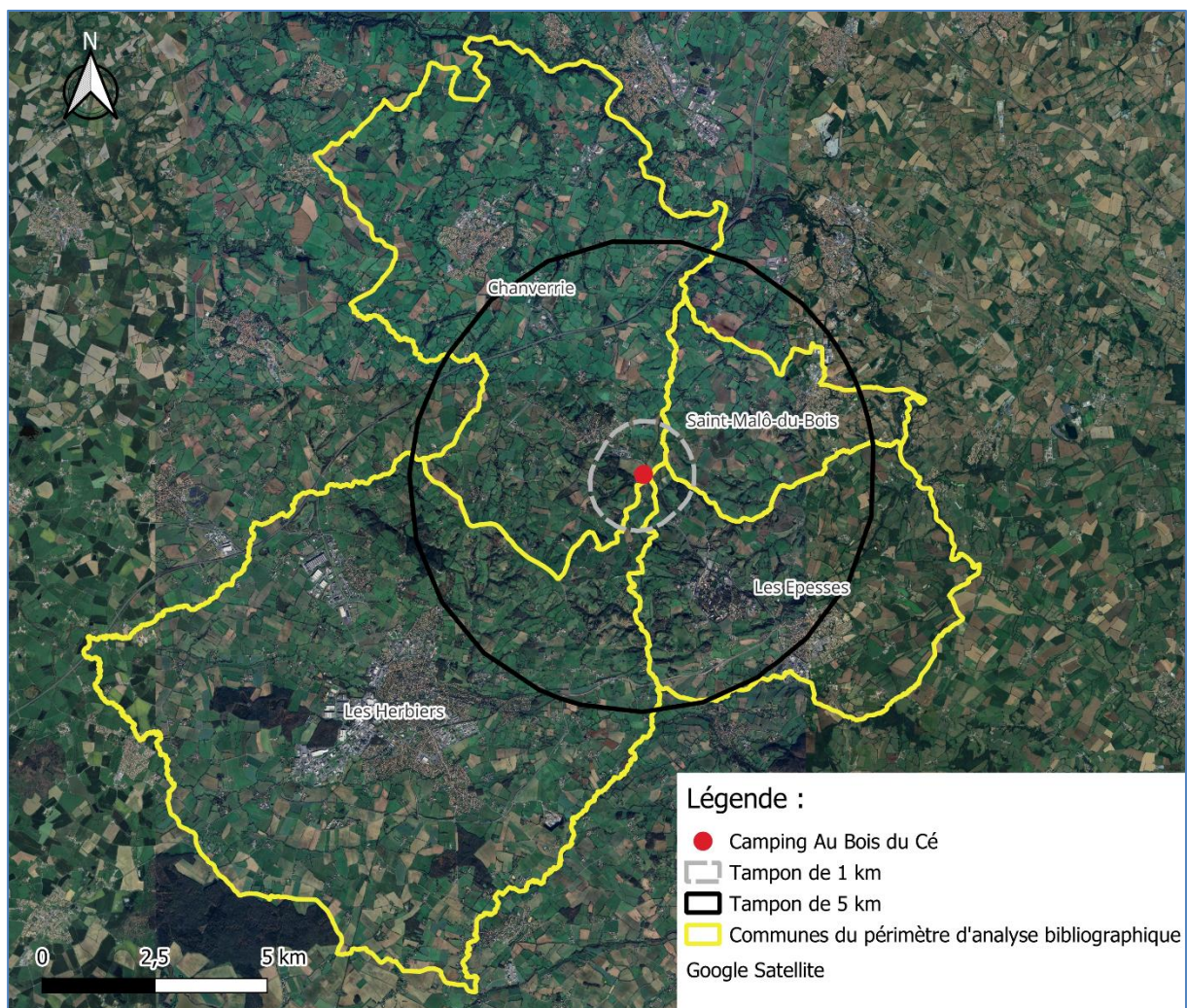


Figure 6 : Différents périmètres utilisés pour l'analyse des données bibliographiques [AGGRA Concept, Novembre 2025]

En ce qui concerne les prospections de terrain, deux périmètres ont été définis :

- **Périmètre du projet ou zone d'implantation potentielle (ZIP)** : qui correspond à l'emprise stricte du projet, ici une grande partie du périmètre cadastral total du camping, représentant une surface d'environ 5,7 ha. C'est au sein de ce périmètre que la majorité des investigations naturalistes ont été menées en vue de répertorier les différents taxons ayant fait l'objet d'un inventaire (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes, habitats naturels, flore) ;
- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : qui prend en compte soit en intégralité soit partiellement, les parcelles qui sont situées à proximité immédiate de la zone du projet. Des inventaires ciblés sur des habitats pouvant représenter un enjeu (boisement, plans d'eau...) ou sur des groupes d'espèces à enjeux forts ont été réalisés au sein de ces zones, en vue de définir les enjeux patrimoniaux et les continuums écologiques potentiels associés. Pour cela, une zone tampon de 50 m autour du périmètre du projet a été définie, correspondant à une surface totale d'environ 12,3 ha.



Figure 7 : Périmètres de prospections terrain [AGGRA Concept, Novembre 2025]

2. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ENVIRONNEMENTALES

2.1. Usages des sols dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée

Selon la nomenclature Corine Land Cover, la surface du projet est située dans la catégorie « systèmes culturaux et parcellaires complexes » (voir figure suivante). La zone d'implémentation du projet s'inscrit dans un paysage très majoritairement agricole (prairie de fauche, monocultures, pâturage) avec la présence d'espaces naturels importants, tels que des boisements de feuillus isolés à l'Est, à l'Ouest et au Sud du projet. À noter également que le camping est situé non loin du parc d'attraction du Puy du fou.

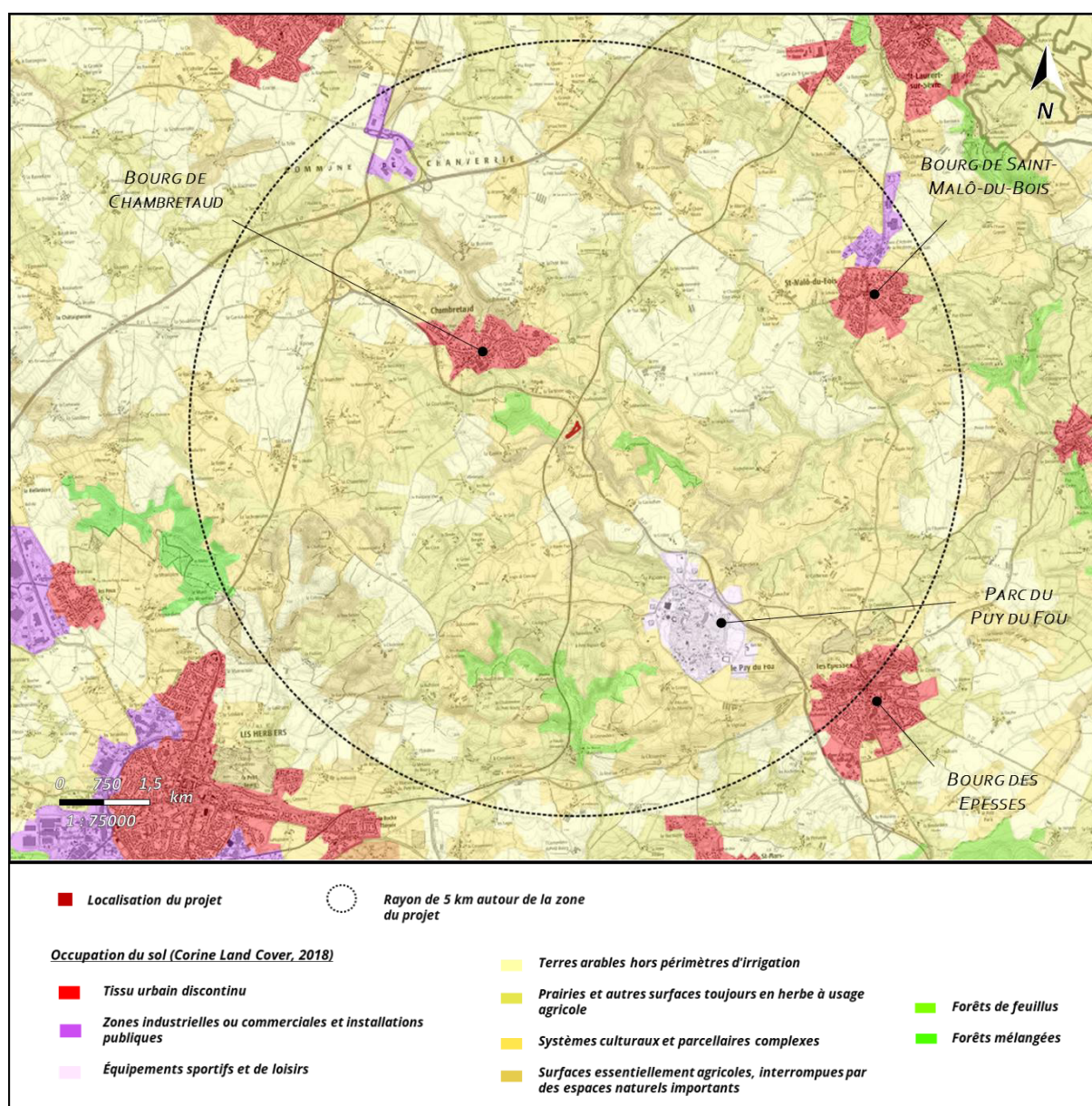


Figure 8 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, 2018]

2.2. Zonages de milieux naturels à enjeux

2.2.1. Définition des zonages existants

Le zonage des milieux naturels correspond aux secteurs où l'administration, à l'échelle européenne ou nationale, ou un organisme spécialisé dans la protection du patrimoine naturel via la maîtrise foncière, exerce un rôle pour la préservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. À ce titre, plusieurs types de protections peuvent être distingués :

- **Périmètre de protection** : il s'agit de zones protégées strictement ou réglementairement contrainte, au titre de la législation en vigueur (APB, APH, Réserves naturelles, parcs nationaux) ;
- **Périmètre de concertation et de convention** : ces périmètres sont gérés (et financés) dans le cadre d'une convention collective entre plusieurs membres du territoire ou d'entités juridiques. Le réseau le plus développé dans ce fonctionnement conventionnel est Natura 2000 (ZSC dont SIC découlant de la Directive de l'UE 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et ZPS découlant de la Directive de l'UE 2009/147/CE dite « Oiseaux »). D'autres entités de ce même genre existent cependant (réserves intégrales de parcs nationaux et réserves de biosphères notamment) ;
- **Périmètre d'inventaire** : ces zonages correspondent à des périmètres qui ont fait état d'un inventaire du patrimoine naturel et qui justifient de fonctionnalités « écologiquement intéressantes ». Sous l'égide du ministère de l'Environnement, ils contribuent à la connaissance du patrimoine naturel national. Ils ne présentent pas de statuts de protection, mais peuvent conduire à réglementer l'occupation du sol et sont la traduction de la prise en compte des enjeux écologiques dans les documents d'urbanisme. Le plus connu des réseaux de connaissance du patrimoine naturel est le dispositif ZNIEFF qui se décline en deux catégories :
 - Les ZNIEFF de type I recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées...) et sont souvent de superficie limitée ;
 - Les ZNIEFF de type II définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie assez importante ;
- **Périmètre de maîtrise foncière** : ces territoires correspondent à des secteurs acquis par des structures associatives dans le but de gérer et de protéger des espaces naturels. La plupart de ces structures (CEN, Conservatoire du littoral) sont impliquées dans le déploiement des politiques publiques en matière de préservation des ressources naturelles et peuvent être amenés indirectement, à ce titre, à réglementer l'espace naturel.

2.2.2. Identification et description des zonages dans l'aire d'étude éloignée

D'après les données des différents zonages de milieux naturels, le **périmètre du projet se situe au sein d'une ZNIEFF de type II : Collines vendéennes, vallée de la Sèvre nantaise (ID : 520616288)**. De plus, deux ZNIEFF de type I sont présentes au sein de l'aire d'étude éloignée (zone tampon de 5 km). Ces zonages sont présentés dans la figure et le tableau suivants.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux présents au sein de l'AEE

Tableau 2 : Récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux présents au sein de l’AEE

Type de périmètre	Nom	Surface et distance vis-à-vis du projet		Enjeux
	Zonages de protection			
Aucun zonage de protection présent au sein de l’AEE du projet				
	Zonages de concertation et de convention			
Aucun zonage de concertation et de convention présent au sein de l’AEE du projet				
	Zonages d’inventaires			
ZNIEFF II	Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise (ID : 520616288)	31 582 ha	Inclus	Habitats, flore, entomofaune
ZNIEFF I	Etang de l'Aujardière	10,6 ha	4 km	Flore et oiseaux
ZNIEFF I	Etang du Blanc (ID : 520616290)	24 ha	4,4 km	Flore et oiseaux
	Zonages de maîtrise foncière			
Aucun zonage de maîtrise foncière présent au sein de l’AEE du projet				

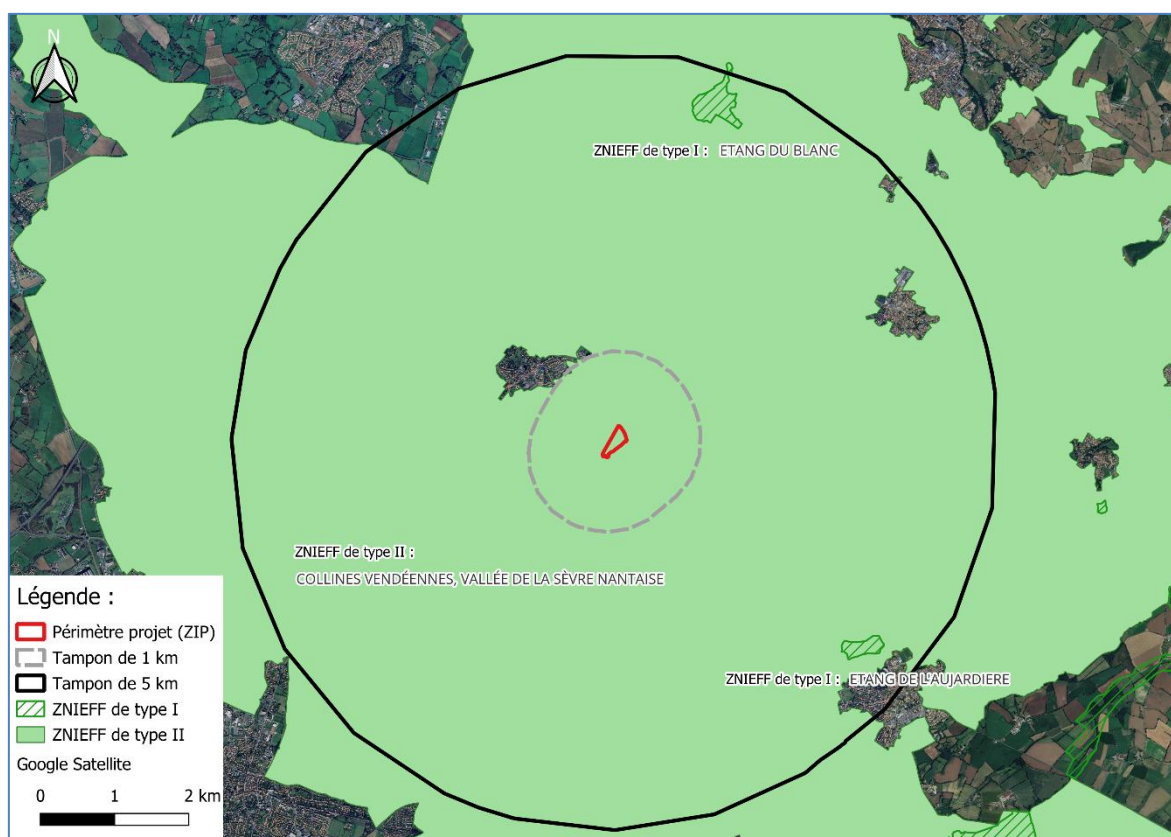


Figure 9 : Zonage des milieux naturels à enjeux par rapport au projet [AGGRA Concept, Novembre 2025]

DESCRIPTION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES PRESENT DANS LA ZONE D'ETUDE ELOIGNEE (AEE)

ZNIEFF II - Collines vendéennes, vallée de la Sèvre nantaise (ID : 520616288)

Les collines du Haut-Bocage Vendée, entre les Herbiers et la vallée de la Sèvre Nantaise, dont le point culminant se trouve à Saint-Michel-Mont-Mercure, présentent une alternance de coteaux secs et de vallons plus ou moins humides. Bois, pâturages mésophiles à xérophiles, prairies humides à tourbeuses et affleurements rocheux constituent les milieux les plus intéressants.

26 espèces patrimoniales d'insectes ont été dénombrées (dont le Grand capricorne, d'intérêt européen) ainsi que 32 espèces de plantes (dont le Peucedan de France).

Cet ensemble de milieux reste très riches malgré la mise en culture et l'extension des bourgs.

ZNIEFF I – Etang de l'Aujardière (ID : 520016140)

L'étang, le bois et la prairie attenante présentent un fort intérêt botanique, avec notamment la présence de *Menyanthes trifoliata*, protégé au niveau régional et très rare en Vendée. La prairie, pâturée de façon extensive, est favorable au Genêt d'Angleterre. Par ailleurs, l'étang est une zone d'hivernage pour divers oiseaux d'eau (Canard colvert, Héron cendré, laridés). Le milieu, bien conservé, ne semble pas faire l'objet d'une menace particulière.

ZNIEFF I – Etang du Blanc (ID : 520616290)

Cette zone est constituée d'un étang, accompagné de ceintures de végétation aquatique, de bois et prairies humides plus ou moins tourbeuses.

En bordure de l'étang se trouve notamment le trèfle d'eau *Menyanthes trifoliata*, protégé régionalement. Dans la prairie du Sud de la zone, les conditions sont favorables à la Gratiola officinale (*Gratiola officinalis*), protégée au niveau national. De nombreuses plantes de prairie humide à mésophile sont présentes. Deux espèces rares de champignons ont été trouvées en 1999.

L'étang présente également un intérêt ornithologique (notamment pour la nidification du Héron cendré) et mammologique (présence de la Loutre).

2.2.3. Enjeux concernant les zonages présents dans l'aire d'étude éloignée

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on retrouve :

- Deux ZNIEFF de type I
- Une ZNIEFF de type II

L'ensemble des zonages identifiés ont été mis en place pour leurs intérêts écologiques et/ou paysagers. **Le périmètre du camping se situe sur la ZNIEFF de type II « Collines vendéennes, vallée de la Sèvre nantaise ».** Il est donc tout à fait possible de retrouver des espèces (faune et/ou flore) déterminantes de ces zonages au sein du périmètre du projet. Une vigilance particulière sera apportée lors des inventaires pour mettre en évidence ou non, la présence d'espèces déterminantes de ces zonages.

Dans ce contexte, les enjeux liés aux zonages peuvent être considérés comme forts.

Ces périmètres de ZNIEFF sont à prendre en compte dans le cadre du projet d'extension et d'aménagement du camping, de manière à ne pas les impacter.

Le projet d'aménagement et d'extension sera réalisé sur des parcelles déjà anthropisées et perturbées. La majorité des habitats naturels présents seront conservés : fourrés, haies, arbres. Les aménagements supplémentaires ne devraient donc pas de créer de nuisances supplémentaires sur les zonages naturels. De nouvelles haies seront également plantées.

2.3. Trame verte et bleue

La trame verte et bleue est un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques, composée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du Code de l'Environnement).

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement. Ils comprennent tout ou une partie des espaces protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

La préservation des continuités écologiques est considérée comme un enjeu national. Leur maintien vise à maintenir un réseau cohérent pour répondre à l'enjeu de préservation des espèces (faune et flore) et des habitats sensibles à la fragmentation des milieux naturels.

2.3.1. Continuités écologiques identifiées autour du site de l'étude

Conformément au Schéma Régional De Cohérence Ecologique (SRCE) des Pays de la Loire de 2015 - repris intégralement dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) des Pays de la Loire en 2022 - **la zone de l'étude est située au sein d'un réservoir de biodiversité**, associé au périmètre de la ZNIEFF de type II : « Collines Vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise ». La biodiversité y est la plus riche, et les milieux naturels y sont très connectés.

Un cours d'eau de la trame bleue a été identifié à l'Est du périmètre. **Ces espaces de continuités écologiques sont à prendre en compte dans le cadre du projet d'extension et d'aménagement du camping, de manière à ne pas les impacter.**

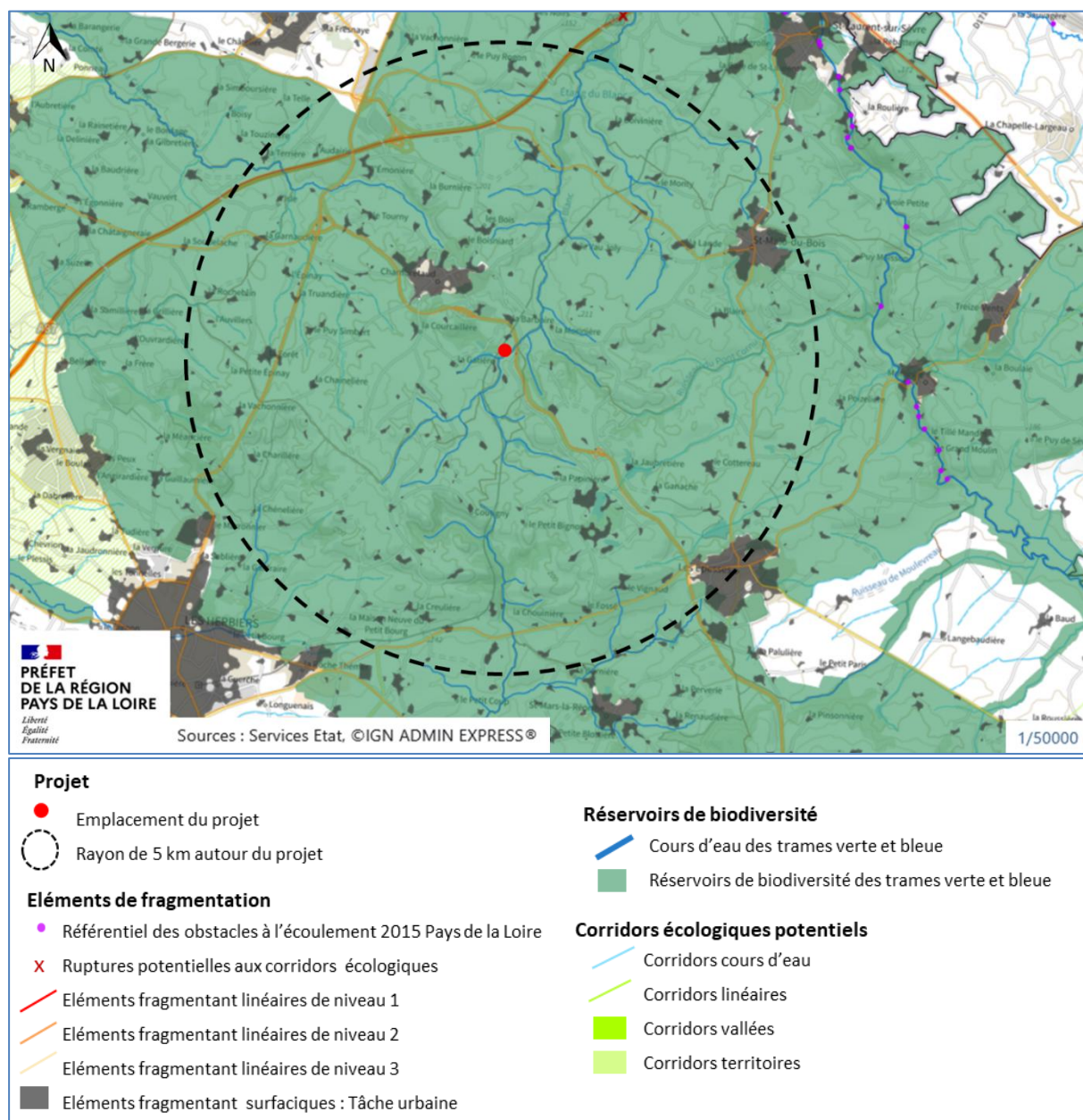
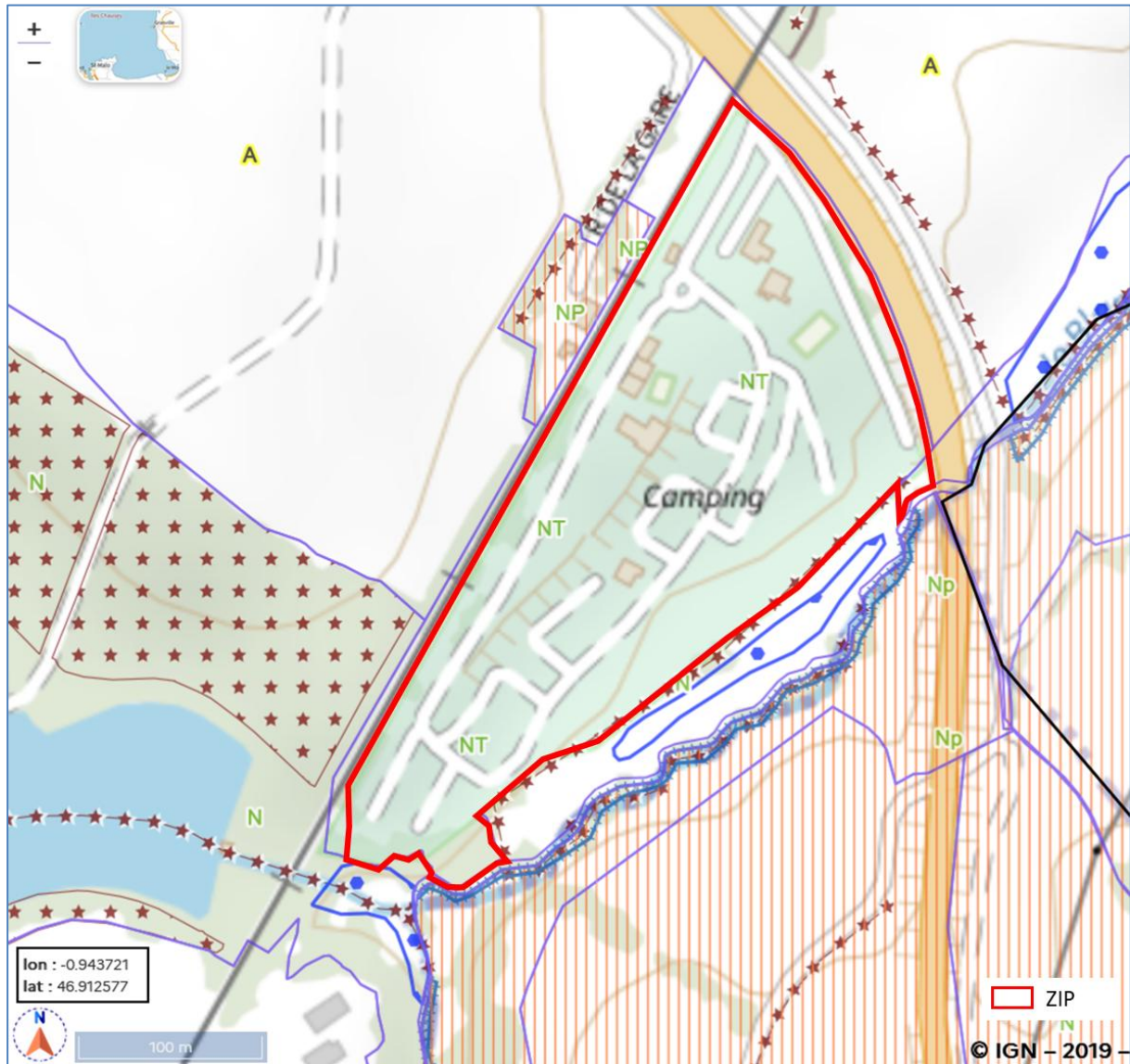


Figure 10 : Continuités écologiques identifiées autour du site du projet [sigloire.fr, IGN ADMIN EXPRESS]

Des éléments du paysage ont également été identifiés à proximité directe du camping par le PLUi de la Communauté de communes du pays de Mortagne, dont fait partie la commune de Chanverrie. Ils sont à protéger au titre du Code de l'Urbanisme et sont présentés sur la figure suivante.



Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Boisement à préserver - à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Cours d'eau à conserver - à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Haies et alignements d'arbres à conserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Zone humide protégée au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme

Marais, vasières, tourbières, plans d'eau, les zones humides et milieux temporairement immergés

Zone humide inventoriée - à conserver - à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Figure 11 : Éléments de paysage à conserver au sein et autour du site de l'étude [Géoportail de l'urbanisme]

Ces espaces à protéger comprennent des haies et alignements d'arbres, longeant le Nord et l'Est du périmètre, le boisement à l'Ouest du camping, le cours d'eau ainsi qu'une zone humide inventoriée, situés à l'Est du camping.

2.3.2. Continuités écologiques terrestres (trame verte)

Les recherches bibliographiques ont permis d'identifier de potentielles continuités écologiques terrestres au sein de l'aire d'étude immédiate et éloignée, notamment associées au réseau bocager et aux forêts à proximité. Les investigations de terrains de septembre 2025, dédiées à l'inventaire des zones humides, de la faune, la flore et les habitats, ont permis de compléter les données bibliographiques, et de faire un état des lieux global des différents habitats présents sur site.

La zone de l'étude est un milieu anthropisé, en grande partie aménagé et artificialisé, associé aux activités du camping, comprenant certains habitats naturels peu anthropisés : prairies, alignement d'arbres, haies et fourrés. Certains milieux boisés sont protégés par le PLUi (voir figure 11 ci-dessus). Ces habitats constituent un corridor pour des espèces telles que les oiseaux, les petits mammifères, les chiroptères ou encore les reptiles. Ces espaces, de même que la forêt à l'Ouest du périmètre, constituent un corridor voire un réservoir écologique pour certaines espèces, pouvant être retrouvées sur le site de l'étude, pour leur refuge, déplacement ou leur alimentation. La présence d'espèces patrimoniales au sein de ces habitats est probable.

Hormis certaines haies, alignement d'arbres et fourrés au sein du périmètre et les boisements à proximité, la zone de l'étude ne semble pas constituer un lieu de refuge ou de repos pour la faune. Des espèces peuvent fréquenter occasionnellement la zone pour leurs déplacements et/ou leur alimentation.

Les habitats identifiés sur le site de l'étude lors des inventaires écologiques sont décrits plus précisément dans la partie « 4.2.2. Résultats concernant les habitats ».

2.3.3. Cours d'eau et milieu humide (trame bleue)

- **Milieu humide**

D'après l'article L211-7-1 du Code de l'Environnement, on entend par milieu humide, « tous terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces zones fournissent de nombreux services en termes de filtration et d'épuration de l'eau et sont des zones tampons lors de certaines crues. De nombreuses espèces végétales et animales sont également inféodées à ces milieux, et peuvent présenter des sensibilités importantes lorsque ceux-ci sont fragmentés. À ce titre et en raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » (article L.211-1-1 du Code de l'Environnement).

Une expertise sur site a été réalisée par le bureau d'études AGGRA Concept en 2023 et complétée 2025, afin de vérifier la présence ou non d'une zone humide, grâce à des prospections sur le terrain. L'identification des zones humides peut se faire grâce à une méthodologie d'identification selon le **critère pédologique**, pouvant être complétée par une méthodologie d'identification selon le **critère floristique**. Le détail des méthodologies utilisées est disponible dans le rapport détaillé « *Inventaire des zones humides* ».

- **Analyse du critère floristique :**

Lors des investigations terrain menées le 19 et le 24 septembre 2025, il a été possible d'identifier les espèces floristiques sur le site d'étude sur les espaces verts non entretenus du camping.



Figure 12 : Localisation des prises de vue sur le site d'étude [AGGRA Concept, 19/09/2025]



Figure 13 : Prises de vue du site d'étude [AGGRA Concept, 19/09/2025]

Nous avons pu identifier **10 espèces caractéristiques de zones humides** selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Les espèces identifiées sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Flore caractéristique de zones humides identifiées sur le site de l'étude

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges	
		LR F	LR PdL
Angelica sylvestris	Angélique sauvage	LC	LC
Calystegia sepium	Liseron des haies	-	-
Hypericum humifusum	Millepertuis couché	LC	LC
Juncus effusus	Jonc épars, Jonc diffus	LC	LC
Lotus pedunculatus	Lotier pédonculé	LC	LC
Plantago major	Plantain majeur	LC	LC
Ranunculus repens	Renoncule rampante	LC	LC
Solanum dulcamara	Douce-amère	LC	LC
Viola canina	Violette des chiens	LC	LC
Vitex agnus-castus	Arbre au poivre	LC	-

Ces espèces ont été observées sur les espaces verts du camping, sur la parcelle n°412 actuellement non occupée et à proximité de la station d'assainissement des eaux usées. Certains pieds isolés ont été observés à d'autres endroits du camping.



Figure 14 : Photographie de joncs diffus et de lotier des marais observés sur le site [AGGRA Concept, 19/09/2025]

Afin de déterminer si le site étudié est une zone humide selon le critère floristique, il a été nécessaire de déterminer le pourcentage de recouvrement cumulé des espèces caractéristiques de zones humides.

Selon les observations réalisées sur le site lors des investigations de terrain, il a été conclu qu'à certains endroits le pourcentage de recouvrement cumulé permet d'attendre 50 % du recouvrement total de la strate herbacée. **Selon le critère floristique, environ 70 m² de zones humides floristiques ont été identifiées.**

Les zones humides floristiques identifiées par rapport au plan de masse du projet sont présentées sur la figure suivante.

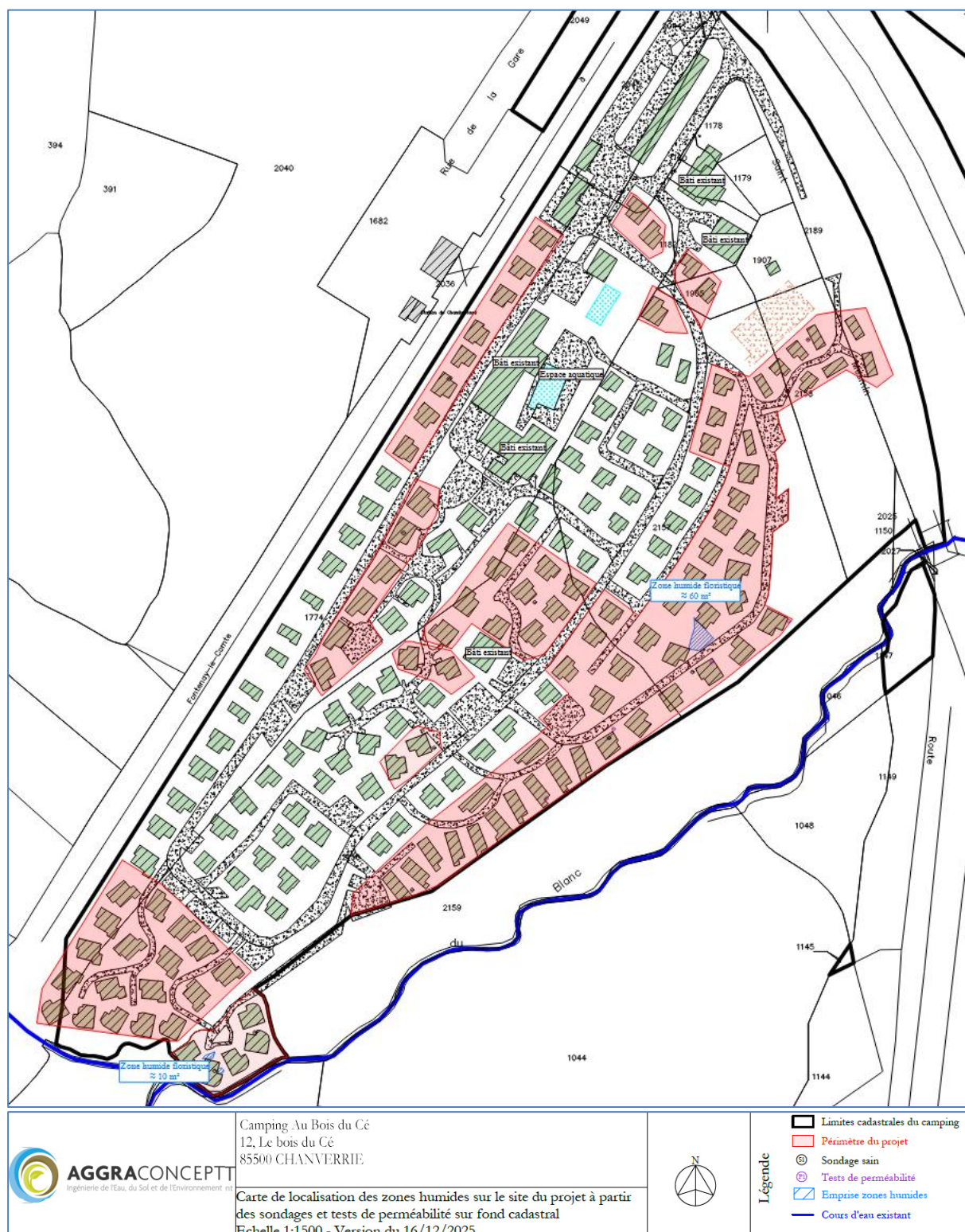


Figure 15 : Localisation des zones humides identifiées selon le critère floristique [AGGRA Concept, Octobre 2025]

- Analyse du critère pédologique :**

Des relevés pédologiques ont été réalisés le 19 septembre 2025 à partir de sondages à la tarière manuelle permettant de déterminer la nature, la texture et le taux d'hydromorphie du

sol. Au total **12 sondages** ont été réalisés pour caractériser le terrain sur la présence ou non de zones humides. *Le détail des coupes des sondages réalisés et leur localisation est disponible en annexes du rapport Zones humides.*

Sur les 12 sondages réalisés, aucun n'est caractéristique de zones humides selon les critères de classification des zones humides pédologiques. Aucune zone humide n'a donc été identifiée sur la base du critère pédologique.

Aucune venue d'eau n'a été observée sur l'ensemble des sondages.

- **Zone hydrographique :**

La zone du projet est située dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise. Un affluent de cette rivière longe le Sud-Ouest du périmètre, un ruisseau nommé Le Blanc. Le ruisseau « Le Blanc » a été comme cours d'eau de la trame bleue selon la carte du SRCE. Ce cours d'eau est également protégé par le PLUi.

Un affluent de ce ruisseau est situé au Nord du camping à environ 230 m au Nord, nommé « Le Rinsou ». Des plans d'eau sont également présents à proximité, le plus proche étant situé à environ 60 m au Sud-Ouest du site, au sein de la forêt.

Le réseau hydrographique autour du site est présenté sur la figure suivante.

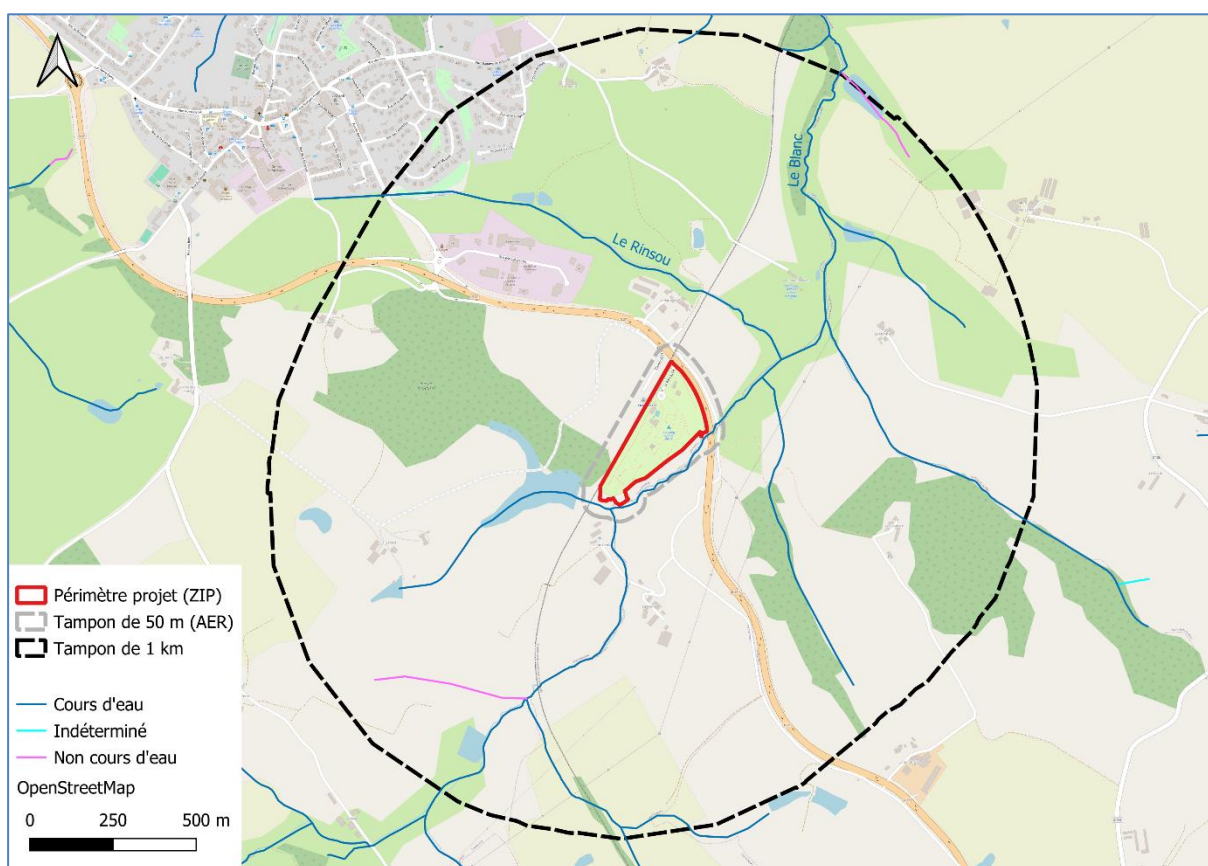


Figure 16 : Réseau hydrographique autour du projet [AGGRA Concept, Novembre 2025]

2.3.4. Enjeux trames verte et bleue pour le site

Le site du camping est situé au sein d'un réservoir de biodiversité, correspondant au périmètre de la ZNIEFF de type II « Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise ». Des éléments de paysage présents en bordure et à proximité du site sont également protégés par le PLUi : haies bocagères, forêt, cours d'eau, zones humides.

Concernant la Trame verte, le site s'inscrit au sein d'un paysage bocager dense, avec la présence de corridors de haies et fourrés importants permettant la connexion entre différents habitats, ainsi que la présence de milieux forestiers à proximité. Les haies et fourrés présents au sein du périmètre peuvent donc constituer des continuités écologiques de la trame verte.

Les enjeux concernant la trame verte sont évalués forts.

Au sein du périmètre du projet, des habitats s'intégrant aux Trames vertes et bleues seront à conserver et à prendre en compte lors des futurs aménagements : zones humides, fourrés, haies bocagères. Les aménagements auront peu d'impact sur les continuités écologiques de la trame verte, le site étant un milieu déjà anthropisé et perturbé. Les aménagements supplémentaires ne risquent donc pas de créer de nuisances supplémentaires vis-à-vis des corridors et des réservoirs écologiques identifiés par le SRCE. De plus, les haies, constituant les éléments les plus intéressants du site à l'échelle de la trame verte, seront conservées. De nouvelles haies seront également plantées.

Dans ce contexte, les impacts du projet sur la trame verte sont évalués faibles.

Concernant la trame bleue, des cours d'eau s'intégrant aux continuités écologiques ont été identifiés, notamment le cours d'eau situé à l'Est du périmètre, nommé « Le Blanc ». De plus, environ **70 m² de zones humides floristiques** ont été identifiées. Toutefois, l'intérêt pour ces zones humides est essentiellement lié à sa fonctionnalité hydrologique. Elles ne présentent pas beaucoup d'intérêt d'un point de vue biologique et réservoir de biodiversité. Cela s'explique notamment par la superficie réduite de ces zones. La diversité floristique y est faible : seulement deux espèces caractéristiques de zones humides ont été recensées. L'intérêt faunistique n'est également pas très élevé puisque des milieux humides plus grands et plus aboutis sont présents à proximité (notamment la zone humide autour du cours d'eau en contrebas du site). Aussi, la zone humide floristique située au Nord est déjà soumise à l'activité du camping (emplacement nu pour les tentes, fauches régulières), limitant aussi l'intérêt de cette zone.

L'enjeu pour la trame bleue est évalué modéré.

Dans la mise en place du projet, les 70 m² de zones humides inventoriées ne seront pas impactées par les futurs aménagements du camping.

Les impacts du projet sur la trame bleue sont évalués faibles.

3. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES D'OBSERVATIONS D'ESPECES

3.1. Référentiels utilisés

L'évaluation des enjeux associés aux espèces prend en compte l'ensemble des statuts disponibles pour chaque espèce, de manière cumulative et selon leurs degrés de vulnérabilité déterminés d'après les statuts de bioévaluation en vigueur (Listes Rouges nationales et régionales, Annexes des Directives européennes 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et 2009/147/CE dite « Oiseaux », espèces déterminantes ZNIEFF...). Les espèces à considérer au titre de la biodiversité ordinaire et dont il doit être tenu compte des divers services écosystémiques seront également prises en compte pour évaluer les incidences globales éventuelles.

L'ensemble des référentiels utilisés dans le cadre de cette étude concernant les statuts réglementaires, les statuts de conservation sur les Listes Rouges nationale et régionale et autres statuts complémentaires sont répertoriés dans le tableau suivant. Le détail du contenu des textes réglementaires et des différents articles utilisés est présenté en Annexe 1.

SYNTHÈSE DES RÉFÉRENTIELS UTILISÉS
STATUTS RÉGLEMENTAIRES
<u>Les textes européens</u>
➤ Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ; ➤ Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
<u>Les textes nationaux</u>
➤ Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 23 mai 2013 - Art. 1, mis à jour le 08 juin 2013 ; ➤ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015 - Art. 1, mis à jour le 29 juillet 2015 ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 1er mars 2019 - Art. 2, mis à jour le 17 mars 2019 ; ➤ Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, mis à jour au 06 mai 2007 ; ➤ Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature ;

<u>Les textes régionaux</u>
➤ Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale, mis à jour le 6 mars 1993 ;
STATUTS DE CONSERVATION
<u>Listes Rouges nationales</u>
➤ La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Flore vasculaire de France métropolitaine » (UICN, MNHN, FCBN, AFB, 2018) ; ➤ La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Oiseaux de France métropolitaine » (UICN, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) ; ➤ La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Mammifères de France métropolitaine » (UICN, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017) ; ➤ La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine » (UICN, MNHN & SHF, 2015) ; ➤ La Liste Rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Papillons de jour de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) ; ➤ La Liste Rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Libellules de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) ;
<u>Listes Rouges régionales</u>
➤ Liste Rouge régionale des odonates des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, GNLA, URCPIE Pays de la Loire, Cherpitel et al 2021) ; ➤ Liste Rouge régionale des rhopalocères et des zygènes des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, LPO Pays de la Loire, ETL, GRETIA, GIRAZ, GNLA, URCPIE, Chevreau et al, 2021) ; ➤ Liste Rouge régionale des orthoptères des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, LPO Pays de la Loire, GNLA et URCPIE, 2023) ; ➤ Liste Rouge régionale des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ; ➤ Liste Rouge régionale des amphibiens et reptiles des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2021) ; ➤ Liste Rouge régionale des mammifères continentaux des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ; ➤ Liste Rouge régionale de la flore vasculaire des Pays de la Loire (CBN de Brest, Dortel et al., 2015) ;
STATUTS COMPLÉMENTAIRES
<u>Les espèces patrimoniales</u>
➤ Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore en région Pays de la Loire (CSRPN, 2018) ; ➤ Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la faune en Pays de la Loire (CSRPN, 2018).

3.2. Hiérarchisation des enjeux

Les enjeux écologiques de la flore et de la faune se fondent sur leurs statuts réglementaires et leurs statuts de menaces, listés précédemment. Ainsi, pour chaque espèce, une comparaison des différents statuts réglementaires existants a été effectuée, dans le but de hiérarchiser les enjeux spécifiques pour chaque espèce. Une note allant de « Très faible » à « Très fort » est alors attribuée. Les critères pris en compte sont : les statuts de conservation sur les Listes Rouges nationales et régionales (définis en Annexe 2), les statuts de protection et les statuts de patrimonialité (par exemple ZNIEFF ou Directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore »). Ces critères peuvent varier en fonction du groupe taxonomique auquel appartient l'espèce. La note la plus importante relative à un de ces critères est retenue pour définir l'enjeu global de l'espèce. Le barème utilisé est présenté sur la figure ci-dessous.

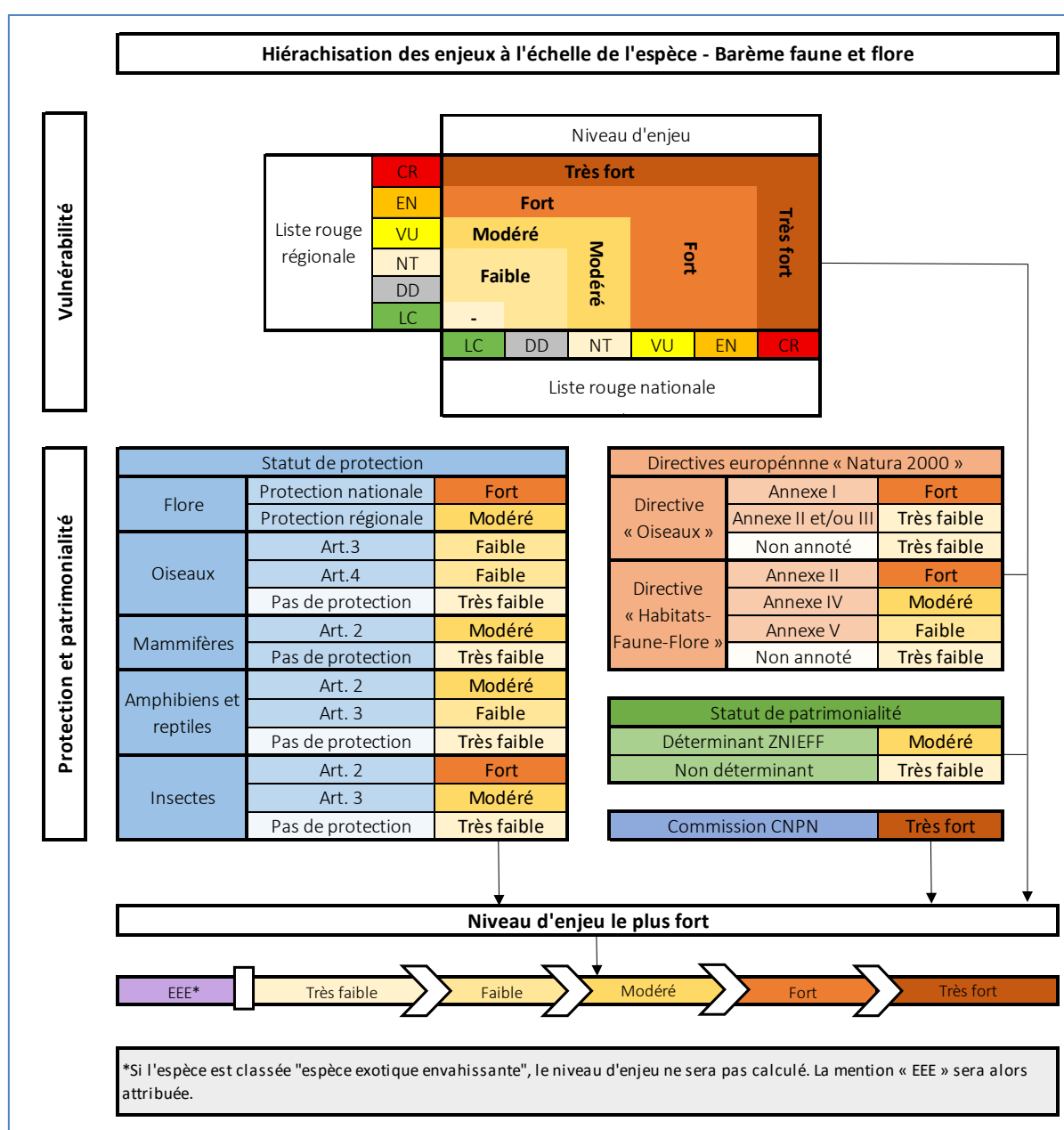


Figure 17 : Méthode de hiérarchisation des enjeux réglementaires utilisée pour la faune et la flore [AGGRA Concept]

3.3. Données bibliographiques floristiques

3.3.1. Quantité et qualité des données

Les données floristiques présentées ci-après proviennent de la base de données du GBIF (Global Biodiversity Information Facility) et du fournisseur de données de l'Unité d'Appui et de Recherche PatriNat. PatriNat est un centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel qui recense les données issues, entre autres, du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Les bases de données sont majoritairement remplies par un réseau de bénévoles ainsi que par des permanents. Il s'agit de données récoltées de manière aléatoire (issues d'observations ponctuelles) et de données récoltées de façon plus régulière et/ou systématique dans le cadre de suivi protocolé ou d'expertise pour des projets d'aménagement ou de protection. La méthodologie de récolte de données est donc hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

L'extraction des données a été réalisée pour les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois sur la période 2015-2025.

3.3.2. Données floristiques

Au total, **218 espèces ont été observées** sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois sur la période 2015-2025, représentant une **diversité spécifique moyenne**.

Une espèce dispose d'un enjeu modéré : le Nard raide (*Nardus stricta*), « Quasi-menacée » sur la liste rouge régionale et déterminant ZNIEFF.

Deux espèces représentent un enjeu faible : la Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*) car elle présente un statut DD, associé à un manque de données sur les Listes Rouges régionale ou nationale, et le Fragon (*Ruscus aculeatus*), inscrit à l'Annexe V de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Ces espèces sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Liste des espèces florales à enjeux faible et modéré observées sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Nardus stricta</i>	Nard raide	LC	NT	-	-	-	OUI	-	Modéré
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	-	Faible
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	Faible

Parmi les espèces inventoriées, quatre figurent parmi les listes des espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire, liste établie par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB). On retrouve deux espèces invasives avérées, portant atteinte à la biodiversité dont une avec impacts économiques.

La liste de ces espèces et leur risque invasif potentiel sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 5 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Risque potentiel invasif
		LR F	LR PdL	
Ludwigia grandiflora	Ludwigie à grandes fleurs	NAa	-	IA1i/IA3i
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	NAa	-	IA1i
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	LC	-	IP5
Populus alba	Peuplier blanc	LC	-	IP5

Tableau 6 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées

IA	Invasive avérée
IA1i	Plantes portant atteinte à la biodiversité
IA1/3i	Plantes portant atteinte à la biodiversité avec impacts économiques
IP	Invasive potentielle
IP5	Plantes naturalisées ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels

Les autres espèces inventoriées sont communes à très communes et ne présentent pas d'enjeu particuliers. La liste complète de la flore inventoriée sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois est disponible en Annexe 3.

3.4. Données bibliographiques faunistiques

Les données bibliographiques présentées dans la suite du document sont issues de la base de données du GBIF (Global Biodiversity Information Facility) et du fournisseur de données de l'Unité d'Appui et de Recherche PatriNat. PatriNat est un centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel qui recense les données issues, entre autres, du Muséum National d'Histoire Naturelle.

De la même manière que pour la flore, la méthodologie de récolte de données est hétérogène et les données présentées peuvent être incomplètes.

L'extraction des données a été réalisée sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois. Les 10 dernières années ont été sélectionnées, soit une période allant de 2015 à 2025.

3.4.1. Données ornithologiques

Sur les dix dernières années, un total de **134 espèces différentes** a été observé sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois, représentant une **diversité spécifique moyenne**.

Au sein de ce cortège, **10 espèces présentent un enjeu très fort**, associé à leur statut de conservation « **En danger critique** » (CR) au niveau régional ou à leur inscription à l'arrêté du **6 janvier 2020** fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du **Conseil national de la protection de la nature (CNP)**.

De plus **28 espèces présentent un enjeu fort**, associé à un statut « En danger » (EN), « Vulnérable » (VU), au niveau national ou régional, ou à leur inscription à l'Annexe I de la Directive européenne « Oiseaux ».

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Liste des espèces ornithologiques à enjeu très fort, fort et modéré, observées sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois et synthèse de leurs statuts réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F n'importe où	LR F hivernants	LR F migrateurs	LR régionale	PN	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF		
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU	NA	LC	CR	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	-	Très fort
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	EN	DD	-	EN	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	Très fort
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	VU	NA	-	NA	Article 3	Annexe I	-	OUI	Très fort
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	-	Très fort
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	LC	NA	NA	CR	Article 3	-	OUI	-	Très fort
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	VU	NA	VU	-	Article 3	Annexe I	-	OUI	Très fort
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	NT	DD	-	CR	Article 3	-	OUI	-	Très fort
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	VU	LC	NA	NA	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	Très fort
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	EN	-	-	VU	Article 3	-	-	OUI	Très fort
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	DD	-	EN	Article 3	-	OUI	OUI	Très fort
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	NT	DD	NA	EN	Article 3	-	-	-	Fort
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	VU	NA	LC	EN	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	-	Fort
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	NA	DD	-	Article 3	-	OUI	-	Fort
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	NT	-	LC	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpre	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	VU	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	-	Fort
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	NA	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	Fort
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	Fort
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	VU	DD	-	-	Article 3	-	-	-	Fort
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	NA	NA	LC	-	-	Annexe I	-	-	Fort
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	LC	NA	-	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	NA	-	NT	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	LC	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	NT	NA	VU	VU	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	-	-	LC	-	-	Annexe I, II/2 et III/2	-	-	Fort
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	-	NA	EN	Article 3	-	OUI	-	Fort
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	LC	NA	LC	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
<i>Serinus serinus</i>	Serpin cini	VU	NA	-	NT	Article 3	-	-	-	Fort
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	Annexe II/2	-	-	Fort

La liste complète des oiseaux inventoriés sur les communes concernées est disponible en Annexe 4. 5 cortèges différents ont pu être identifiés :

- **Cortège des milieux forestiers et du bocage** : Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*), Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) ;
- **Cortège des milieux ouverts** : Alouette lulu (*Lullula arborea*), Buse variable (*Buteo buteo*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) ;
- **Cortège des milieux semi-ouvert et arbustifs** : Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*), Bruant zizi (*Emberiza cirlus*), Fauvette des jardins (*Sylvia borin*) ;

- **Cortège des milieux humides et aquatiques continentaux** : Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), Goéland argenté (*Larus argentatus*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ;
- **Cortège du bâti** : Martinet noir (*Apus apus*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*).

3.4.2. Données mammalogiques

- **Mammifères terrestres** :

Un total de **19 espèces de mammifères terrestres** a été inventorié représentant une diversité spécifique moyenne. Au sein du cortège des mammifères terrestres, **une espèce représente un enjeu fort : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)**. Cette espèce est protégée au niveau national et classée comme « Quasi-menacée » (NT) sur la Liste Rouge régionale. Elle est déterminante ZNIEFF et figure à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore », qui fixe la liste des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Son habitat doit donc être protégé sur ces zones.

Sept espèces inventoriées présentent un enjeu modéré, associé à un statut de protection régional, un statut déterminant ZNIEFF ou bien un statut de menace sur les Listes Rouges nationale et/ou régionale : le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), le Lérot (*Eliomys quercinus*), la Genette commune (*Genetta genetta*), le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), le Putois d'Europe (*Mustela putorius*), le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*).

La liste complète des espèces de mammifères observées sur les communes et leurs statuts réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 8 : Liste complète des espèces de mammifères observés sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	LC	NT	Art. 2	Annexe II, IV	OUI	-	Fort
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	NT	VU	Art. 2	-	OUI	-	Modéré
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	LC	DD	-	-	OUI	-	Modéré
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	Art. 2	-	-	-	Modéré
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	LC	LC	Art. 2	Annexe V	OUI	-	Modéré
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	NT	VU	-	Annexe V	OUI	-	Modéré
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	VU	-	-	OUI	-	Modéré
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	LC	Art. 2	-	-	-	Modéré
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	LC	NT	-	-	-	-	Faible
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevrenil européen	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA	-	-	-	-	Très faible
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	NA	NA	-	-	-	-	Très faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	Très faible

- **Chiroptères :**

Un total de **8 espèces de chiroptères** a été inventorié sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois représentant une diversité spécifique moyenne. Toutes les espèces de chiroptères sont protégées sur le territoire national au travers l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés et inscrites sur l'Annexe IV de la Directive 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore ». Ainsi, toutes disposent d'un enjeu réglementaire à minima modéré.

Deux espèces représentent un enjeu fort car elles sont inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore ». **Cinq espèces sont déterminantes ZNIEFF.**

La liste complète des espèces de chiroptères observées sur les communes et leurs statuts règlementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Liste complète des espèces de chiroptères observés sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF	
Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	LC	LC	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	Fort
Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	LC	NT	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	Fort
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	LC	NT	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	Modéré
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	LC	LC	Art. 2	Annexe IV	-	-	Modéré
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	NT	NT	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	Modéré
Plecotus austriacus	Oreillard gris	LC	LC	Art. 2	Annexe IV	-	-	Modéré
Eptesicus serotinus	Serotine commune	NT	VU	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	Modéré
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	Art. 2	Annexe IV	-	-	Modéré

Toutefois, inventorier les chauves-souris nécessite de réaliser des sessions acoustiques avec du matériel spécifique parfois coûteux. Les données d'observations d'espèces sont souvent peu nombreuses, il est donc assez fréquent de retrouver une diversité spécifique faible lors de l'analyse bibliographique. En revanche, cela n'indique pas l'absence d'autres espèces de chiroptères sur le périmètre étudié.

3.4.3. Données herpétologiques

- **Amphibiens :**

Sur la période 2015-2025, au total, **9 espèces d'amphibiens** ont été rencontrées sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois, représentant une **diversité spécifique moyenne**. Tous les amphibiens de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection.

Quatre espèces représentent un enjeu modéré car elles sont inscrites à l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, et inscrites sur l'Annexe IV de la Directive 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » qui fixe la liste des espèces (animales et

végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen. Parmi ces espèces, trois sont également déterminantes ZNIEFF.

Les autres espèces observées sont communes à l'échelle locale et représentent uniquement un enjeu faible. La liste complète des espèces d'amphibiens observées sur les communes et leurs statuts réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Liste complète des espèces d'amphibiens observés sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	LC	NT	Article 2	Annexe IV	OUI	-	Modéré
Hyla arborea	Rainette verte	NT	LC	Article 2	Annexe IV	OUI	-	Modéré
Rana dalmatina	Grenouille agile	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	Modéré
Triturus marmoratus	Triton marbré	NT	NT	Article 2	Annexe IV	OUI	-	Modéré
Bufo bufo	Crapaud commun	LC	-	Article 3	-	-	-	Faible
Bufo spinosus	Crapaud épineux	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Lissotriton helveticus	Triton palmé	LC	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Pelophylax ridibundus	Grenouille rieuse	LC	NA	Article 3	Annexe V	-	-	Faible
Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	LC	LC	Article 4	-	-	-	Faible

- Reptiles :**

Concernant les reptiles, un total de **6 espèces a été observé** sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois entre 2015 et 2025, représentant une **diversité spécifique moyenne**. Tous les reptiles de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection.

Toutes les espèces observées représentent un enjeu modéré, car elles sont inscrites à l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Parmi celles-ci certaines sont aussi inscrites sur l'Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », ou bien déterminantes ZNIEFF.

La liste complète des espèces de reptiles observées sur les communes et leurs statuts réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Liste complète des espèces de reptiles observés sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune	LC	-	Article 2	Annexe IV	OUI	-	Modéré
Lacerta bilineata	Lézard à deux raies	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	Modéré
Natrix helvetica	Couleuvre helvétique	-	NT	Article 2	-	-	-	Modéré
Natrix maura	Couleuvre vipérine	NT	VU	Article 2	-	OUI	-	Modéré
Podarcis muralis	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	Modéré
Zamenis longissimus	Couleuvre d'Esculape	LC	LC	Article 3	Annexe IV	OUI	-	Modéré

3.4.4. Données entomologiques

Sur les dix dernières années, un total de **109 espèces** a été observé sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois, représentant une **diversité spécifique moyenne**.

Deux espèces présentent un enjeu très fort : **le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) et la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)**, inscrits à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN).

Ces deux espèces sont également inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore », de même que **l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)**, qui présente un enjeu fort. Deux espèces présentent un enjeu modéré, associé à un statut déterminant ZNIEFF.

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Listes des espèces d'insectes à enjeu observés sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois, et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Insectes									
Coleoptera	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	Très fort
	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	OUI	OUI	Très fort
Lepidoptera	Colobochyla salicalis	Madope du Saule	-	-	-	-	OUI	-	Modéré
	Ochropacha duplaris	Double-ligne	-	-	-	-	OUI	-	Modéré
Odonata	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	LC	NT	Art. 3	Annexe II	OUI	-	Fort

Les autres espèces observées sont des espèces communes à très communes, présentant un enjeu réglementaire évalué « Très faible ». La plupart sont des espèces typiques de nombreux habitats comme les jardins domestiques, des fourrés tempérés ou encore des prairies. La liste complète de l'entomofaune inventoriée sur les communes concernées est disponible en Annexe 5.

4. RELEVES FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUES

4.1. Méthodologie de diagnostic et modalités d'intervention

Dans le cadre du pré-diagnostic écologique, des prospections de terrain ont été menées sur plusieurs groupes taxonomiques. Ces prospections ont pour but de prendre connaissance de l'état actuel du site, de confirmer les données d'occupation du sol, de localiser les zones à enjeux potentiels (zones humides, continuités écologiques...) et d'établir une liste des groupes faunistiques et floristiques présents sur le site. Ces prospections ont pour but d'estimer plus finement à l'échelle locale, les enjeux relatifs aux espèces patrimoniales relevés dans la bibliographie. Ces prospections se sont déroulées le 24 septembre 2025 dans les conditions suivantes :

Tableau 13 : Conditions de prospection sur site

Date	Conditions climatiques	Groupes inventoriés	Intervenants
------	------------------------	---------------------	--------------

24/09/25	10 à 15°C – Vent 12 km/h – Ciel dégagé le matin puis couvert dans la journée	Flore, Habitats, Avifaune, Mammifères, Entomofaune, Reptiles	Lucile ELOY
----------	--	--	-------------

Dans ce cadre, plusieurs groupes taxonomiques ont particulièrement été ciblés. Les méthodes employées pour chacun des groupes étudiés sont précisées dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Protocoles de prospection sur site

Groupe taxonomique	Protocoles utilisés
Flore	Détermination de la flore au travers d'une délimitation préalable des potentiels habitats sur site.
Oiseaux	Détermination par vue directe des individus et/ou par point d'écoute (IPA)
Entomofaune	Détermination à vue et par capture opportuniste des individus en vol.
Amphibiens	Détermination par observation directe des individus.
Mammifères	Détermination à vue et par la recherche d'indice de présence.
Reptiles	Détermination par observation directe des individus.

4.2. Diagnostic des habitats naturels et de la flore

4.2.1. Méthodologie d'inventaire

Le protocole de prospection sur le site d'étude consiste en la détermination de la diversité des espèces végétales présentes, de leur abondance relative au sein de chaque parcelle échantillonnée et la caractérisation des groupements phytosociologiques (habitats) qui en découlent.

L'inventaire floristique consiste à parcourir la zone de l'emprise du projet et ses alentours immédiats (tampon de 50 m autour de la zone du projet) afin d'établir la liste la plus exhaustive des végétaux présents. Les prospections floristiques sont menées selon un plan d'échantillonnage établi selon des surfaces variables, mais physiologiquement homogènes et équivalentes. Lors des inventaires de terrain, une attention particulière est portée sur les espèces protégées et/ou patrimoniales, dont la présence a été révélée sur le site ou à proximité durant l'étude bibliographique. Le champ d'investigation systématique de la flore se limite aux ptéridophytes et aux spermatophytes et la nomenclature utilisée pour la détermination et la classification est le référentiel taxonomique établi par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dans le cadre du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), à savoir TAXREF v.18.0.

Le nombre d'espèces inventoriées pour chaque entité écologique homogène indique la diversité spécifique d'un milieu et les plus dominantes/caractéristiques par type de milieux ont été prises en compte pour faciliter, à posteriori, la détermination des habitats naturels et semi-naturels, au travers la caractérisation des groupements phytosociologiques, en complément de l'analyse des ortho-photos de l'IGN. Les principaux habitats naturels et semi-naturels rencontrés sont ainsi décrits et déterminés suivant leur physionomie et les taxons caractéristiques selon la méthode phytosociologique sigmatiste. La classification des habitats naturels est ensuite rapportée à la nomenclature européenne EUNIS.

4.2.2. Résultats concernant les habitats

Au sein de la zone du projet et de ses alentours immédiats, plusieurs habitats différents ont pu être identifiés selon la classification EUNIS. La figure suivante présente les différents habitats présents au sein du périmètre cadastral total, prenant en compte une zone tampon de 50 m autour du périmètre d'emplacement du projet (AER).

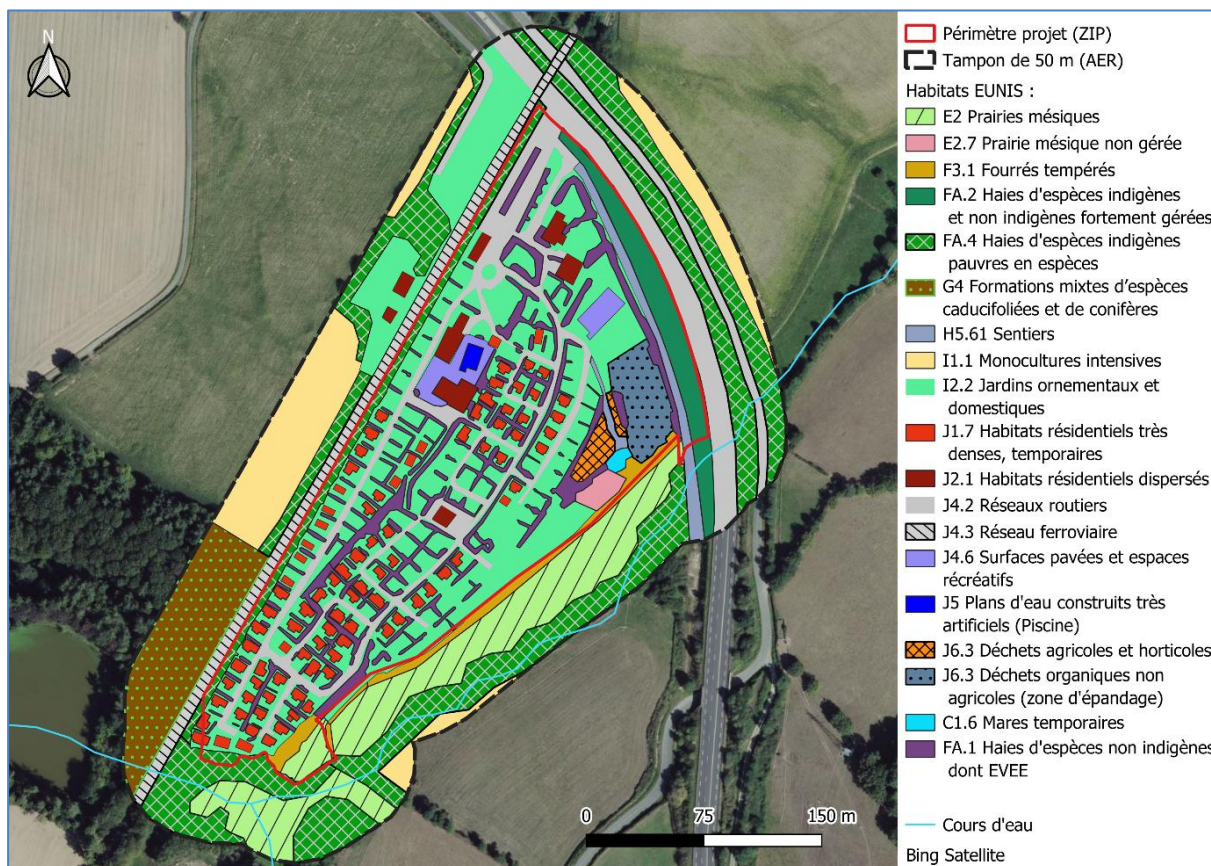


Figure 18 : Cartographie des différents habitats présents au sein du périmètre cadastral et aux alentours selon la classification EUNIS [AGGRA Concept, Novembre 2025]

La majeure partie de la ZIP correspond à des zones artificialisées, associées aux aménagements du camping. On y trouve des mobil-homes (J1.7), des espaces communs et récréatifs (J4.6 et J5 ; piscine et terrain de sport), et des réseaux routiers (J4.2).





Figure 19 : Vues du camping [AGGRA Concept, 19/09/2025 et 24/09/2025]

Les espaces verts du camping sont composés de pelouses et les emplacements nus et de mobil-homes sont séparés par des haies d'espèces non indigènes, dont certaines sont des espèces exotiques envahissantes.



Figure 20 : Espaces verts et haies ornementales du camping [AGGRA Concept, 19/09/25 et 24/09/25]

Certaines de ces zones seront réaménagées dans le cadre du projet. D'autres zones, en partie Est de la ZIP, actuellement peu occupées, seront également aménagées dans le cadre de l'extension. Il s'agit de zones enherbées (I2.2) utilisées pour des emplacements nus de camping, et de prairies mésiques (E2), actuellement inutilisées, notamment la parcelle 412, où est prévue l'installation des emplacements premium. Des zones humides floristiques ont également été identifiées à ces endroits.



Figure 21 : Emplacements nus du camping prévus pour l'extension [AGGRA Concept, 19/09/25]



Figure 22 : Parcelle 412 au Sud-Est du camping où sont prévus les emplacements premiums [AGGRA Concept, 19/09/2025]

Une zone prairiale actuellement non exploitée est présente à l'Est de la ZIP (E2.7 Prairie mésique non gérée), et sera également aménagée dans le cadre de l'extension.



Figure 23 : Prairie mésique non gérée à l'Est de la ZIP [AGGRA Concept, 19/09/2025]

Autour de ces prairies, on retrouve des haies d'espèces indigènes (FA.4) et non indigènes (FA.1), et des fourrés tempérés, composés majoritairement de ronciers et de fougères (F3.1).





Figure 24 : Haie d'espèces indigènes et fourrés tempérés sur le site [AGGRA Concept, 19/09/25 et 24/09/25]

Une zone au Nord dédiée à l'assainissement comprend une zone d'épandage (J6.3).



Figure 25 : Zone d'épandage située au Nord du périmètre [AGGRA Concept, 24/09/2025]

Au Sud de cette zone, un milieu humide temporaire (C1.6) s'est créé, associé aux rejets des eaux trop-plein de piscine. Des tas de déchets horticoles (J6.3) sont également présents aux abords de cette zone.



Figure 26 : Mare temporaire au Nord du périmètre [AGGRA Concept, 24/09/2025]



Figure 27 : Tas de déchets horticoles au Nord du périmètre [AGGRA Concept, 24/09/2025]

A l'Est de l'AER se trouve une prairie, adjacente au camping existant. A l'Est de cette prairie se trouve un cours d'eau, entouré de haies d'espèces indigènes (FA.4). Ce cours d'eau longe la ZIP au Sud-Est.



Figure 28 : Prairie (premier plan) à l'Est de l'AER et cours d'eau entouré de haies d'espèces indigènes (second plan) [AGGRA Concept, 24/09/2025]

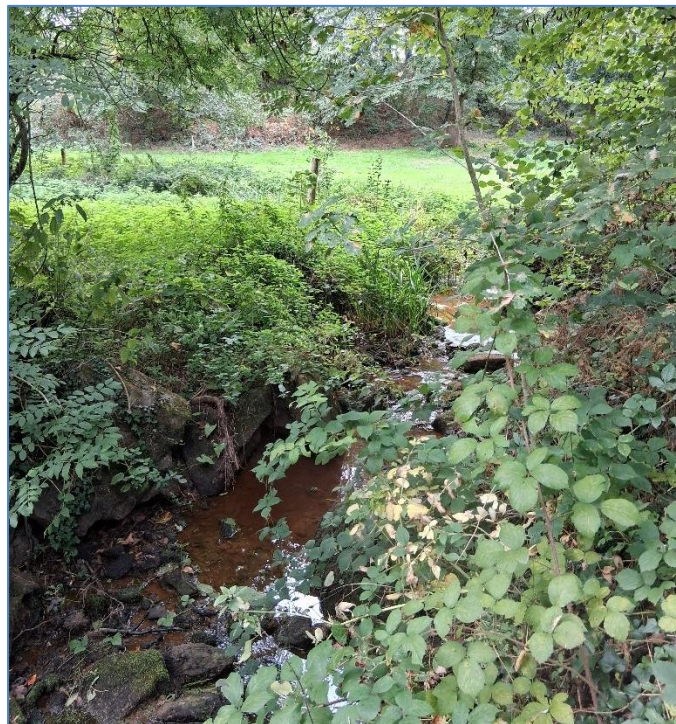


Figure 29 : Vue sur le cours d'eau longeant le Sud Est de la ZIP [AGGRA Concept, 24/09/2025]

A l'Ouest de l'AER se trouve une forêt mixte de feuillus et de conifères (G4). Un chemin de fer (J4.3) sépare le camping de cette forêt.



Figure 30 : Forêt mixte (à gauche) et chemin de fer (à droite) [AGGRA Concept, 24/09/2025]

4.2.3. Résultats concernant la flore

L'étude floristique a permis de mettre en évidence la présence de **116 espèces végétales** différentes, représentant une **diversité spécifique élevée**. Les plantes vasculaires inventoriées sont pour la plupart des espèces communes à très communes. Parmi cette liste, **35 sont des plantes ornementales** non indigènes issues de plantations.

Une espèce présente un enjeu modéré : **le Silène de nuit (*Silene noctiflora*)** qui est classé comme « Quasi-menacée » sur la Liste Rouge nationale. L'espèce a été observée au sein des fourrés au Sud-Est du périmètre.

4 espèces disposent d'un enjeu faible, dont 3 étant issues de plantations : l'Arbre au poivre (*Vitex agnus-castus*), le Prunier du Portugal (*Prunus lusitanica*) et la Potentille arbustive (*Dasiphora fruticosa*). Au vu des statuts de vulnérabilité et de protection associés à ces espèces et conformément au barème de hiérarchisation des enjeux présenté en partie 3.2., l'enjeu pour ces espèces aurait dû être modéré à très fort. En revanche, comme il ne s'agit pas de spécimens sauvages, ils ne sont pas concernés par les statuts de protection et de vulnérabilité. Leur enjeu est évalué comme faible sur le site de l'étude.

Néanmoins, la Renoncule des bois (*Ranunculus tuberosus*), est une espèce sauvage classée « Quasi-menacée » (NT) en Pays de la Loire et présente un enjeu faible. Elle a été observée au sein de la prairie de la parcelle 412.

Ces espèces sont présentées dans le tableau suivant et localisées sur la figure 32 ci-dessous.

Tableau 15 : Liste des espèces végétales à enjeu retrouvées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
Silene noctiflora	Silène de nuit	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
Vitex agnus-castus	Arbre au poivre	LC	-	Art.2/Art.3	-	-	-	-	Faible
Prunus lusitanica	Prunier du Portugal	VU	-	Art.1	-	-	OUI	-	Faible
Dasiphora fruticosa	Potentille arbustive	NT	-	-	-	-	-	-	Faible
Ranunculus tuberosus	Renoncule des bois	-	NT	-	-	-	-	-	Faible

De plus, **dix espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)** ont été recensées. Il s'agit pour la plupart de pieds issus de plantation ornementales, et majoritairement des plantations de haies séparant les emplacements nus et de mobil-homes du camping. La liste de ces espèces et leur risque invasif potentiel sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 16 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes relevées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Risque potentiel invasif
		LR F	LR PdL	
Reynoutria japonica	Renouée du Japon	NAa	-	IA1i
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	LC	-	IP5
Prunus laurocerasus	Prunier Laurier-cerise	NAa	-	IP5
Buddleja davidii	Arbre aux papillons	NAa	-	IP2
Erigeron sumatrensis	Vergerette de Barcelone	NAa	-	IP2
Albizia julibrissin	Albizia	NAa	-	AS5
Elaeagnus umbellata	Oléastre à ombelles	NAa	-	AS5
Prunus lusitanica	Prunier du Portugal	VU	-	AS5
Delosperma cooperi	Pourpier de cooper	NAa	-	AS2
Panicum dichotomiflorum	Millet	NAa	-	AS2

Tableau 17 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées

IA	Invasive avérée
IA1i	Plantes portant atteinte à la biodiversité
IP	Invasive potentielle
IP2	Invasives uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche
IP5	Plantes naturalisées ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels
AS	A surveiller
AS2	Plantes invasives avérées uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant en milieu naturel n'est pas connu ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche
AS5	Plantes n'étant pas considérées comme invasives dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche

La Renouée du Japon est l'espèce présentant le niveau de risque le plus important, étant invasive avérée portant atteinte à la biodiversité. Néanmoins, son statut n'est pas préoccupant sur le site de l'étude, seulement 2 jeunes pieds ont été observés.

En revanche, certaines espèces sont présentes de manière significative sur le camping, c'est le cas du Prunier Laurier cerise. L'espèce compose une grande partie des haies

ornementales séparant les emplacements et mobil-homes. Ces haies et certains pieds sont localisées sur la figure 32 suivante.

L'arbre aux papillons est également présent à plusieurs endroits sur le site.



Figure 31 : Prunier laurier cerise et Arbre aux papillons observés sur le site de l'étude [AGGRA Concept, 24/09/2025]

Concernant les autres EVEC, seulement 1 ou peu de pieds ont été observés. Leur invasivité n'a pas l'air préoccupante sur le site de l'étude pour le moment.

Les espèces floristiques patrimoniales et exotiques envahissantes observées sur le site de l'étude sont localisés sur la figure 32 suivante.

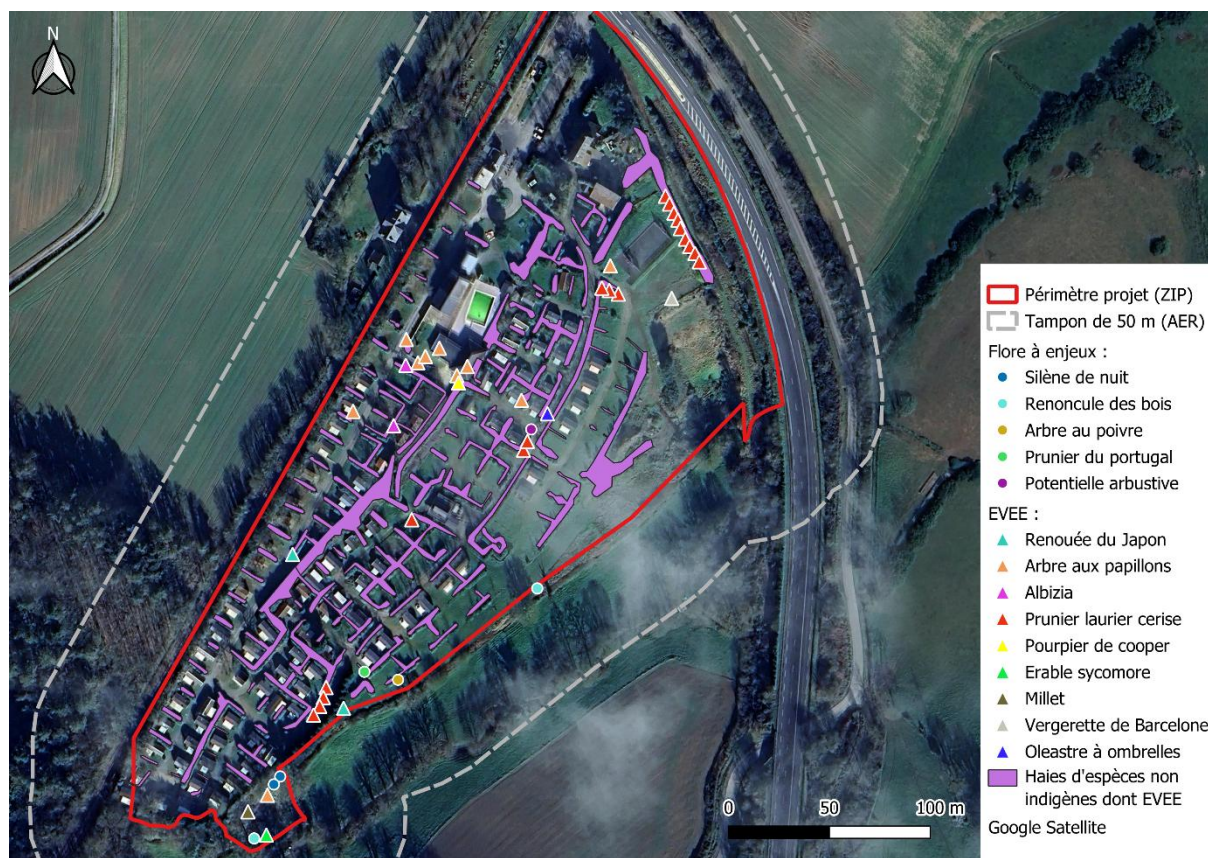


Figure 32 : Flore patrimoniale et exotique envahissante observée sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Octobre 2025]

Les autres espèces sont des espèces communes à très communes, ne présentant pas d'enjeu particulier à l'échelle du projet. Ces espèces disposent alors d'un niveau d'enjeu réglementaire évalué « Très faible ». La liste complète de la flore retrouvée sur le site du projet est présentée en Annexe 6.

4.2.4. Enjeux liés à la flore et aux habitats

Les enjeux de conservation des habitats naturels et de protection des espèces floristiques sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces ou des habitats ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate.

D'un point de vue général, les habitats présents sur la zone stricte de l'emprise du projet ont un enjeu faible puisqu'il s'agit d'espaces anthropisés ou artificialisés. On retrouve néanmoins des habitats naturels tels que des prairies, des haies, fourrés, cours d'eau, et forêt au sein de la ZIP et de l'AER.

Aucun habitat identifié n'est protégé par la Directive « Habitats ». Des zones humides floristiques ont été identifiées et représentent un enjeu réglementaire fort. C'est le cas également des habitats protégés par le PLUi : haies, fourrés, cours d'eau, forêt (cf. partie 2.3.1.). Ces habitats ne seront pas impactés dans le cadre du projet.

Au sein de la ZIP, les habitats avec l'intérêt écologique le plus fort sont les haies d'espèces indigènes, les fourrés, les zones humides floristiques, et la prairie située sur la parcelle 412 au Sud du périmètre. Les haies et fourrés constituent un lieu de refuge, de déplacement et d'alimentation pour plusieurs espèces, notamment l'avifaune et les chiroptères, et de potentiels continuums écologiques à l'interface entre les milieux ouverts et bocagers.

De manière générale, les habitats seront peu impactés par les aménagements. Les habitats les plus impactés sont les prairies et pelouses des emplacements nus (jardins). Ces habitats subissent déjà une pression importante à cause de fauches régulières et de leur utilisation pour le camping (piétinement). Les autres habitats naturels, notamment les haies et les fourrés, seront conservés. Uniquement une petite partie de fourré sera détruite pour permettre la création d'une voirie entre la parcelle 412 et le Sud du camping.

L'enjeu concernant les habitats est faible à fort en fonction des différents types d'habitats.

Concernant la flore, les plantes retrouvées sur le site sont majoritairement communes et largement répandues sur le territoire et n'ayant que peu d'intérêt au titre de la biodiversité ordinaire. On retrouve néanmoins deux espèces sont classées « Quasi-menacée » à l'échelle nationale ou régionale : **le Silène de nuit et la Renoncule des bois**. Ces espèces ont été observées au sein de la parcelle 412 au Sud-Est du périmètre. L'impact des aménagements sur ces espèces est évalué faible. En effet, les hébergements au niveau de la parcelle 412 seront sur pilotis, uniquement un chemin piéton au sol est prévu. La végétation sera donc conservée en très grande majorité.

3 autres espèces observées sont menacées et/ou protégées à l'échelle nationale. En revanche, ces espèces ne sont pas des spécimens sauvages, mais issues de plantations. Leur enjeu est donc évalué faible.

Une espèce observée sur la parcelle 412 est mentionnée comme déterminante de la ZNIEFF « Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise » sur laquelle se trouve le périmètre : le **Geranium herbe à Robert** (*Geranium robertianum*). Toutefois, cette espèce est commune à l'échelle régionale et ne présente pas, individuellement, de caractère patrimonial fort. Sa présence traduit néanmoins l'appartenance de la prairie au cortège floristique typique des habitats prairiaux d'intérêt de la ZNIEFF.

Les autres espèces observées sont non menacées et non protégées, et représentent donc un enjeu très faible.

L'enjeu concernant la flore à l'échelle du site est évalué faible.

Les espèces présentes au niveau des prairies et des pelouses subissent déjà des pressions par le fauchage régulier et le piétinement. Certaines seront impactées par la mise en place de nouveaux aménagements et des voiries mais **l'impact sur la flore est évalué comme globalement faible**.

En revanche, la présence importante d'espèces exotiques envahissantes sur le site représente un enjeu pour la préservation de la biodiversité locale, avec au total 10 EVEC observées. La majorité des haies séparant les emplacements du camping sont composées d'espèces exotiques dont des EVEC, qui sont donc issues de plantations. Pour la gestion de ces haies, il est recommandé de mettre en place des mesures de lutte préventives contre la propagation de ces espèces, et notamment du Prunier laurier cerise, espèce la plus répandue sur le site. Il s'agit notamment d'empêcher la reproduction des pieds en réalisant des tailles régulières avant la montée en graines (fin du printemps). Cette méthode s'applique également pour l'Arbre aux papillons. Pour éviter la dissémination des graines, les déchets issus de la taille des espèces exotiques envahissantes doivent être évacués en déchetterie ou plateforme de compostage professionnelle. Le compostage sur site ou le dépôt en bordure de milieux naturels sont à proscrire.

Il est impératif de choisir des espèces locales pour les plantations futures (par exemple Prunellier, Aubépine, Noisetier, Charme, Erable champêtre, Troène commun). Il est également recommandé de diversifier les espèces plantées. À terme, la meilleure option serait de remplacer les haies composées de plantes exotiques par ces plantes locales, avec un remplacement progressif sur plusieurs années.

L'enjeu concernant la flore exotique envahissante est fort.

4.3. Synthèses des observations liées à la faune

4.3.1. Oiseaux

4.3.1.1. Méthodologie d'inventaire

Les populations d'oiseaux ont été recherchées au travers des protocoles semi-quantitatifs par détection visuelle et/ou auditive, sur le site d'étude ainsi que ses alentours immédiats. Après définition de zones représentatives de la diversité des habitats existants sur le territoire étudié, l'inventaire a été réalisé sur la base de la méthode des points d'écoute (Indice Ponctuel d'Abondance ou I.P.A) pour chaque zone précédemment choisie. Cette méthode consiste à dénombrer l'ensemble des oiseaux vus et/ou entendus pendant la session d'échantillonnage. Dans le cadre de cette étude, **3 points d'écoutes différents** ont été définis et chaque session d'écoute dure 20 minutes. L'échantillonnage doit être réalisé tôt le matin ou en fin de journée, au moment où les oiseaux sont les plus actifs, et dans des conditions météorologiques favorables (froid, vent fort, forte pluie, brouillard sont proscrits). La mise en place de ce protocole permet d'obtenir une bonne représentativité des cortèges avifaunistiques et de tendre à un inventaire exhaustif de la diversité présente. La période d'observation (fin septembre) correspond à la **période de migration post-nuptiale**. **En revanche, les individus observés ne sont pas tous nécessairement migrants, mais peuvent être sédentaires de la zone d'étude.**

Étant donné que la technique des I.P.A s'applique essentiellement aux passereaux et aux ordres apparentés, une recherche qualitative lors des différents points d'écoute a été effectuée, permettant de recenser également les oiseaux utilisant un grand espace vital (rapaces, laridés etc...). La localisation des I.P.A. est donnée sur la figure ci-dessous.



Figure 33 : Localisation des I.P.A. sur le site du projet pour l'inventaire de l'avifaune [AGGRA Concept, Novembre 2025]

4.3.1.2. Résultats concernant l'avifaune

L'étude ornithologique a permis de mettre en évidence la présence de **27 espèces** d'oiseaux au sein de la zone du projet et de ses abords, correspondant à une **diversité spécifique moyenne**. Parmi ces espèces, 17 sont protégées au niveau national à travers l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Dans l'ensemble, il s'agit d'espèces communes au niveau local et la majorité ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier à la période d'observation. Deux espèces présentent un enjeu modéré car elles sont déterminantes ZNIEFF : **le Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*)** et **le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)**.

Les autres espèces disposent d'un enjeu faible à très faible en période de migration post nuptiale. La liste des espèces d'oiseaux observés sur le site d'étude et leurs statuts respectifs sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Points			Niveau d'enjeu réglementaire (à la période d'observation)
		LR F nicheurs	LR F migrateurs	LR F hivernants	LR régionale	PN	Annexes DHFF			1	2	3	
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	OUI		•		Modéré
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	OUI		•		Modéré
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	•			Faible
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT	NA	LC	NT	-	Annexe II/2	-	-		•		Faible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	•			Faible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Art. 3	-	-	-		•		Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	NT	-	-	-	-		•		Faible
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-		•		Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	•	•	•	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	•	•	•	Faible
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-		•		Faible
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	-	NA	-	-	Art. 3	-	-	-	•	•	•	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	•	•	•	Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	•	•	•	Faible
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	•	•		Faible
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	•		•	Faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-		•	•	Faible
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	-	LC	NA	-	Art. 3	-	-	-		•		Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	•	•	•	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/1, III/1	-	-			•	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-			•	Très faible
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-		•		Très faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-			•	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	•	•		Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	•			Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	•	•	•	Très faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musciennne	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	•			Très faible

Au sein de cette liste, on peut identifier différents cortèges :

- **Cortège des milieux forestiers et du bocage** : Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), Buse variable (*Buteo buteo*) ;
- **Cortège des milieux ouverts** : Alouette des champs (*Alauda arvensis*), Pigeon ramier (*Columba palumbus*) ;
- **Cortège des milieux urbanisés** : Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*)

4.3.1.3. Enjeux concernant l'avifaune

Les enjeux de conservation de l'avifaune sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire défini selon le barème évoqué en 3.2.) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zones refuges.

D'un point de vue général, **la diversité spécifique observée concernant l'avifaune est moyenne** pour la période d'observation, correspondant à la migration postnuptiale.

Deux espèces observées représentent un enjeu modéré à cette période : **le Grosbec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*) et le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)**, espèces déterminantes ZNIEFF. De plus, le Grosbec casse-noyaux est une espèce patrimoniale du site puisqu'elle est spécifiquement déterminante de la ZNIEFF « Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise ». De même, le Chevalier culblanc est une espèce déterminante de cette ZNIEFF.

Les espèces observées appartiennent aux cortèges des milieux forestiers, du bocage, des milieux ouverts et urbanisés. Sur le site du projet, les habitats les plus favorables pour la plupart des espèces observées sont les haies d'espèces indigènes et la forêt au Sud-Ouest. Elles constituent un refuge potentiel pour de nombreuses espèces liées aux massifs forestiers de feuillus, pour leur nidification notamment. Leur préservation est donc importante pour le maintien d'une diversité avifaunistique sur le site d'étude. La forêt ne sera pas impactée par le projet et les haies et fourrés seront conservés. Uniquement une petite partie de fourré sera détruite pour permettre la création d'une voirie entre la parcelle 412 et le Sud du camping.

Les écotones entre les haies et les milieux ouverts sont généralement utilisés par de nombreuses espèces d'oiseaux sédentaires. Ceux-ci se développent à la faveur des arbres disposés en lisière des parcelles. Cette disposition permet aux oiseaux liés aux jeunes stades de pouvoir effectuer leur nidification dans les haies et de disposer de zones ouvertes pour leur alimentation, leur déplacement et leur reproduction.

Aussi, au sein de la forêt à l'Ouest se trouve un point d'eau, ce qui la rend intéressante pour les espèces associées aux milieux aquatiques. De même, il est possible de trouver des espèces associées à ce cortège en période de nidification, de par la présence du cours d'eau à l'Est du camping. Dans notre situation, le projet d'extension et d'aménagement du camping ne prévoit pas d'aménagements dans ces zones, ces habitats et les espèces qu'elle abrite ne seront donc pas impactées.

La réalisation des travaux d'extension et d'aménagement du camping pourra provoquer des dérangements sonores et physiques. Il est donc recommandé d'éviter les travaux lors de la phase de reproduction ayant lieu de mars à juillet, et de les réaliser plutôt entre octobre et mars.

Lors de la période d'ouverture du camping d'avril à début novembre, la fréquentation est la plus importante en saison estivale. Des nuisances (sonores, physiques et lumineuses) sont déjà générées par l'activité du camping existant sur l'avifaune. Avec l'extension du camping, la capacité d'accueil du camping sera plus importante et des nuisances supplémentaires pourront être générées sur les oiseaux nicheurs en période de nidification. Cependant, la période d'inventaire n'a pas permis d'identifier les espèces nicheuses du site, ce qui ne permet donc pas d'appréhender ces enjeux. En période de migration postnuptiale, l'activité du site est plus faible et les nuisances supplémentaires générées par l'extension du camping à cette période seront donc négligeables.

De nouvelles plantations à partir d'espèces locales sont prévues entre chaque hébergement. Elles permettront de créer une zone de refuge et d'alimentation à la faune.

Les enjeux liés à l'avifaune nicheuse peuvent être considérés comme faibles à forts selon les zones. Les habitats qui présentent le plus grand intérêt sont les haies d'espèces indigènes, la forêt et les lisières de ces deux milieux. Il est donc important de les conserver pour conserver les continuités écologiques utilisées par l'avifaune.

4.3.2. Mammifères

4.3.2.1. Méthodologie d'inventaires

Au niveau du site d'étude et ses alentours, les populations de mammifères ont été inventoriées par la méthode de la recherche opportuniste visuelle. Cette méthode consiste à reporter tous les individus observés à vue, ainsi que de noter tous les indices de présence (poils, fèces, empreintes, gîtes, ossements, dégâts causés par les grands mammifères ongulés...). Cette technique, essentiellement appliquée pour les grands mammifères terrestres, a l'avantage d'être non-invasive pour la faune sauvage et les milieux naturels et permet d'identifier un large panel d'espèces.

Concernant les chiroptères, aucun protocole spécifique n'a été mis en place. Toutefois, les gîtes potentiels de mise-bas, d'estivage ou d'hibernation ont été recherchés.

4.3.2.2. Résultats concernant les mammifères

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de **2 espèces de mammifères terrestres** : le Renard roux (*Vulpes vulpes*) et le Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*), correspondant à une **diversité spécifique faible**. Elles présentent un statut de conservation « Préoccupation mineure » (LC) à l'échelle nationale. Leur niveau d'enjeu est classé comme « Très faible ».

Tableau 19 : Liste des espèces de mammifères observées sur le site et ses alentours

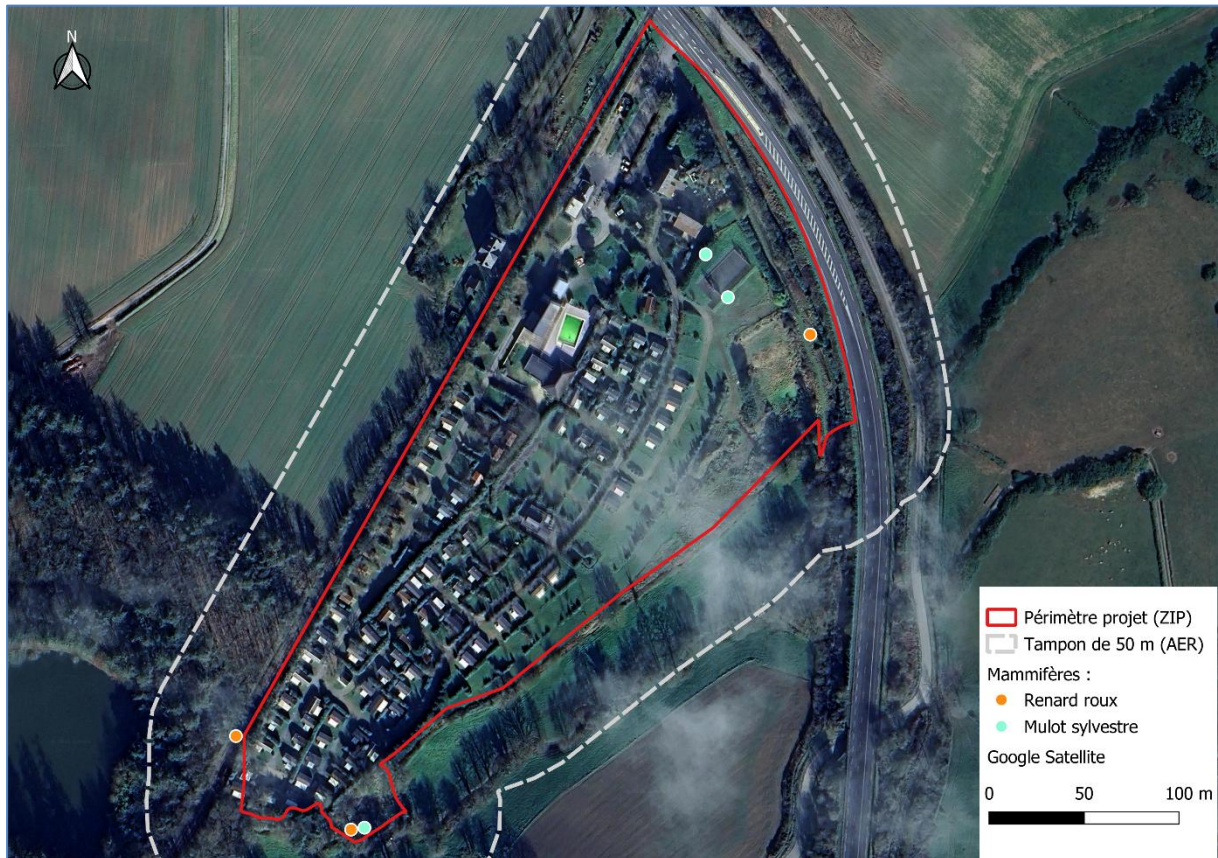
Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF			
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC	NA	-	-	-	-	Très faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	Très faible

Les espèces ont pu être identifiées à partir de traces et indices. Des fèces de Renard ont été observées. Des trous circulaires correspondant à des entrées de terriers ou galeries de petits mammifères (mulots) ont été observées au Nord du périmètre, au niveau de la zone enherbée à l'Est du terrain multisport, ainsi qu'au Sud au sein de la parcelle 412.



Figure 34 : Trous de terriers de micromammifères observés à côté du terrain multisports [AGGRA Concept, 24/09/2025]

La localisation de ces traces est présentée sur la figure suivante.



Concernant les chiroptères, aucun gîte de mise-bas, d'estivage ou d'hibernation n'a été formellement identifié sur l'ensemble du site d'étude. En revanche, des grands arbres ou arbres à cavités, constituant un gîte d'estivage potentiel pour certaines espèces, ont été identifiés (cf. figure suivante). Des arbres peuvent également être favorables aux insectes saproxylophages (Grand capricorne, Lucane cerf-volant, etc.). De plus, il est possible que des espèces de chiroptères utilisent les haies et alignements d'arbres au sein et autour du périmètre, en tant que corridor de déplacement. Les boisements et le réseau bocager à proximité constituent des habitats favorables à de nombreuses espèces de chiroptères.



Figure 36 : Photographies des arbres 1, 2 et 3 favorables aux chiroptères sur le site de l'étude [AGGRA concept, 24/09/2025]



Figure 37 : Localisation des arbres à cavités au sein du site d'étude [AGGRA Concept, Novembre 2025]

4.3.2.3. Enjeux concernant les mammifères

Les enjeux de conservation des espèces de mammifères sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire défini selon le barème évoqué en 3.2.) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zones refuges.

Les résultats des inventaires montrent globalement une **diversité faible pour les mammifères terrestres** à l'échelle du site d'étude. Les 2 espèces identifiées sur le site présentent un enjeu de conservation très faible. Les prospections pour la faune s'étant déroulées sur une seule journée, les résultats sont potentiellement incomplets et il est probable que d'autres espèces fréquentent et utilisent le site de l'étude.

De manière générale, le site est peu favorable pour les grands mammifères, étant très anthropisé et également clôturé, limitant ainsi l'accès. La parcelle 412 au Sud reste partiellement accessible et plus attractive, et semble être fréquentée occasionnellement par le Renard, pour ses déplacements et son alimentation. Le reste du site ne lui est pas favorable,

de même que pour les autres grands mammifères (Chevreuil, sanglier). En revanche, le boisement au Sud-Ouest constitue un habitat favorable à ces grands mammifères, qui peuvent y trouver refuge. Le projet d'aménagement et d'extension du camping n'aura que peu d'impacts sur ces espèces, qui ont des aires de répartitions et des capacités de déplacement importantes, et qui continueront d'utiliser les milieux adjacents au camping.

Des micromammifères sont également présents sur le site, dont certains au niveau de zones anthropisées. Le projet prévoit de conserver des zones enherbées, les haies et fourrés. Uniquement une petite partie de fourré sera détruite pour permettre la création d'une voirie entre la parcelle 412 et le Sud du camping. De plus, les hébergements au niveau de la parcelle 412 seront sur pilotis, uniquement un chemin piéton au sol est prévu. La végétation y sera donc conservée en très grande majorité. Les impacts sur les micromammifères sont évalués faibles. Néanmoins, pour limiter l'impact sur ces espèces, il est recommandé de conserver des bandes enherbées non tondues en périphérie des hébergements et de mettre en place la fauche tardive, pour favoriser les déplacements des petits mammifères. Les intrants chimiques sont à proscrire. Aucune nouvelle clôture n'est prévue dans le cadre du projet, de ce fait, il n'y aura pas d'impact supplémentaire en termes de fragmentation des milieux.

De nouvelles plantations à partir d'espèces locales sont prévues entre chaque hébergement. Elles permettront de créer une zone de refuge et d'alimentation à la faune.

Les enjeux concernant les mammifères peuvent être alors considérés comme globalement faibles pour l'étude.

Concernant les chiroptères, aucun protocole d'identification n'a été mis en place. En revanche, des arbres constituant des gîtes d'estivage potentiels pour les espèces arboricoles ont été identifiés (voir figure 37 ci-dessus). Ces arbres seront conservés dans le cadre du projet. De manière générale, les haies et alignements d'arbres sur le site constituent également des corridors de déplacements pour les espèces. Ils seront également conservés.

4.3.3. Amphibiens et reptiles

4.3.3.1. Méthodologie d'inventaire

Au niveau du site d'étude et ses alentours immédiats, les populations d'amphibiens ont été recherchées à l'aide d'inventaires semi-quantitatifs en échantillonnant les adultes par détection visuelle et/ou auditive. Lorsque cela est possible, les pontes et les larves sont également échantillonnées par contact visuel. Les recherches ont ciblé les milieux aquatiques et fossés ainsi que les habitats terrestres se trouvant à proximité, afin de déterminer les espaces présentant les enjeux les plus importants pour le secteur. Le protocole s'est essentiellement focalisé sur les Anoures. Excepté les prospections visuelles opportunistes, aucun protocole spécifique n'a été mis en place pour les Urodèles.

Concernant les reptiles, deux méthodes de prospections complémentaires ont été mises en place pour rechercher les différentes espèces au sein de la zone d'étude :

- La première méthode est la recherche opportuniste visuelle dans les secteurs les plus favorables. Elle consiste à prospecter les habitats utilisés préférentiellement par les

espèces qui thermorégulent en plein soleil. Les milieux prospectés sont variés : lisières, friches, berges, talus, pierres...

- La deuxième méthode est la recherche orientée sous les cachettes naturelles (pierres, souches...) et artificielles (déchets industriels, constructions...) pour les espèces pratiquant l'insolation indirecte.

4.3.3.2. Résultats concernant les amphibiens et les reptiles

Les inventaires de terrain pour les amphibiens et les reptiles se sont concentrés sur les lieux favorables à ces espèces. Pour les amphibiens, les prospections ont été menées au niveau des zones humides (floristiques) et des différents points d'eau au sein et à proximité du périmètre. Concernant les reptiles, toute la zone a été parcourue en suivant les lisières, et les habitats qu'ils leur sont favorables (fourrés notamment).

Au total, **3 individus ont été observés** : une Grenouille verte commune (*Pelophylax kl. esculentus*) et 2 Grenouilles vertes du genre *Pelophylax*, représentant une **diversité spécifique faible**. Les individus ont été observés au niveau de la zone en eau proche de l'assainissement et au niveau des zones humides floristiques.

Toutes les espèces d'amphibiens et de reptiles de France métropolitaine sont protégées nationalement par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. La Grenouille verte commune est également inscrite à l'Annexe V de la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Les espèces et genres observés sont présentés dans le tableau suivant et localisées sur la figure 40 ci-dessous.

Tableau 20 : Liste des espèces de reptiles observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF			
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	NT	NT	Article 4	Annexe V	-	-	Modéré
<i>Pelophylax</i> sp	Grenouille verte indéterminée	-	-	-	-	-	-	Faible à modéré

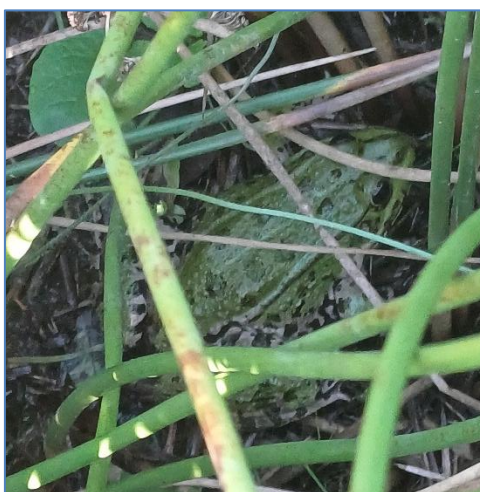


Figure 38 : Grenouille verte observée sur le site de l'étude [AGGRA Concept, 19/09/2025]

Aucun reptile n'a été observé lors des prospections de terrain. Il est à garder à l'esprit que les inventaires ne sont pas exhaustifs et ne permettent pas d'affirmer qu'il n'y a pas d'autres espèces d'amphibiens et de reptiles présentes sur le site du projet. En effet, les prospections se sont déroulées sur uniquement une journée, réduisant les chances d'observer ces individus discrets. De plus, les amphibiens sont actifs surtout la nuit et les inventaires diurnes limitent donc les observations. Au vu des habitats humides et aquatiques présents (voir figure 40), il est probable que d'autres espèces d'amphibiens soient présentes. De plus, la probabilité de présence de reptiles est forte, puisque le site possède des milieux secs et humides favorables à ces espèces : haies, fourrés, tas de déchets organiques et de bois, zones enherbées, talus (favorable au Lézard des murailles notamment). Ces milieux sont présentés sur la figure 40.



Figure 39 : Fourrés, talus et tas de déchets horticoles favorables aux reptiles [AGGRA Concept, 24/09/2025]

Les observations ainsi que les milieux favorables aux reptiles et aux amphibiens présents sur le site de l'étude sont présentés sur la figure suivante.

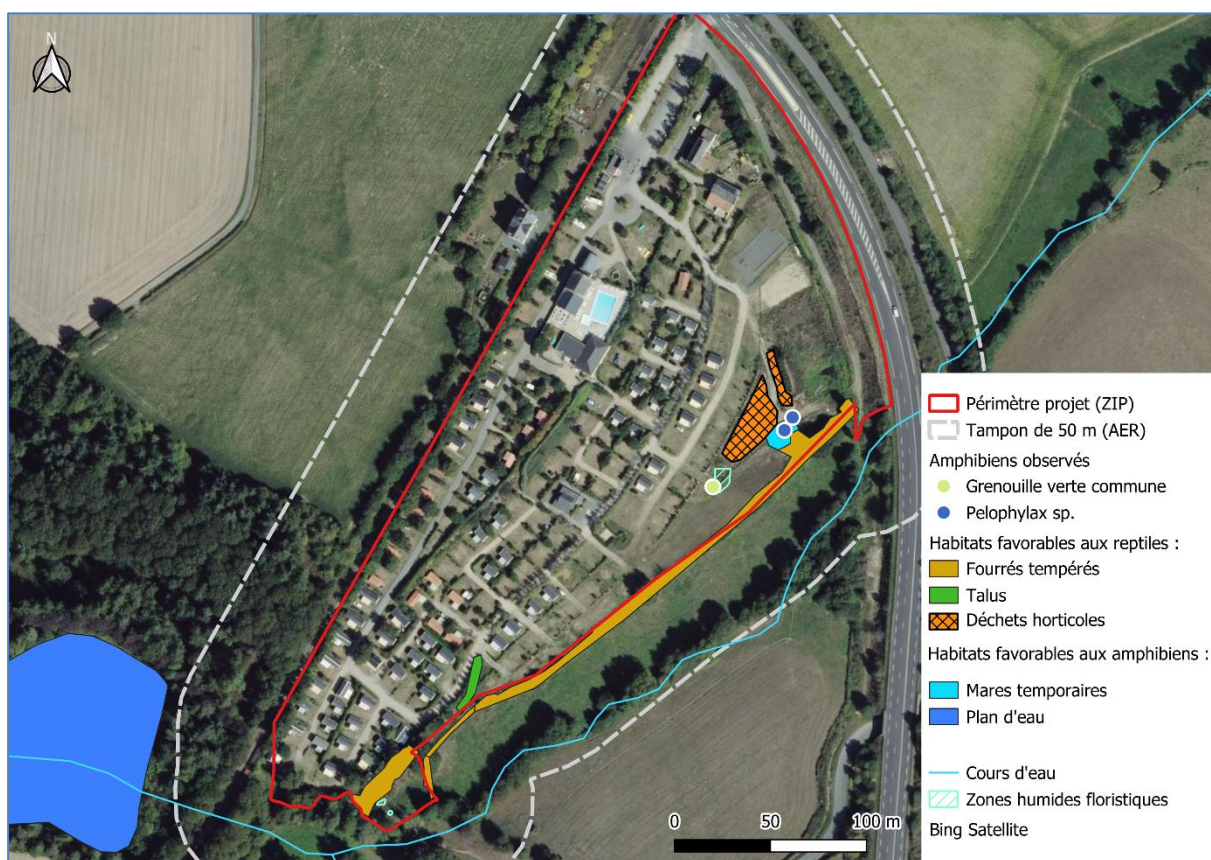


Figure 40 : Amphibiens observés et habitats favorables aux amphibiens et aux reptiles [AGGRA Concept, Novembre 2025]

4.3.3.3. Enjeux concernant les amphibiens et les reptiles

Les enjeux de conservation des espèces d'amphibiens et de reptiles sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire défini selon le barème évoqué en 3.2.) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zones refuges.

Concernant les amphibiens, seulement 3 individus de Grenouilles vertes ont été observés sur le site d'étude. Concernant les reptiles, aucun individu n'a été observé, ne reflétant probablement pas la diversité spécifique de celui-ci. En effet, la période d'inventaire et la météo n'étant pas optimale, il est donc difficile d'appréhender l'ensemble des enjeux pour ce groupe taxonomique.

En revanche, les inventaires de terrains ont permis de mettre en évidence la présence d'habitats favorables à ces espèces. Les amphibiens présents sur le site, utilisent principalement la zone en eau située au Nord-Est proche de l'assainissement. Une Grenouille verte a également été observée au niveau de la zone humide floristique au Nord. Il est probable que d'autres espèces soient présentes.

Le plan d'eau au Sud-Ouest du camping est également un lieu favorable pour les amphibiens mais celui-ci est situé hors périmètre du projet et une ligne de chemin de fer le sépare du camping.

De manière générale, les amphibiens autochtones sont sensibles à la dégradation de leurs habitats terrestre et aquatique durant les phases de reproduction. Dans la mise en place du projet, les habitats qui leur sont favorables seront conservés. L'impact du projet sur les amphibiens est faible.

Néanmoins, il est recommandé de conserver des bandes enherbées non tondues en périphérie de la zone en eau proche de l'assainissement (mare temporaire), et de mettre en place la fauche tardive. Cela permettra d'isoler la zone des visiteurs et de favoriser les déplacements des amphibiens ainsi que potentiellement des petits mammifères présents.

Des panneaux de sensibilisation et d'explication pourront être installés aux abords, et permettront de valoriser la zone et de sensibiliser les visiteurs aux enjeux liés à la présence d'amphibiens sur le site.

Pour les reptiles, les habitats favorables sur le site du projet sont : les fourrés, haies, talus et tas de déchets horticoles. Il est très probable que des espèces soient présentes sur le site malgré aucune observation faite sur site.

L'extension du camping prévoit de conserver les haies et les fourrés présents sur site. Uniquement une petite partie de fourré (environ 10 m) sera détruite pour permettre la création d'une voirie entre la parcelle 412 et le Sud du camping. Ainsi l'impact du projet sur les reptiles est évalué comme faible.

Pour limiter l'impact sur les amphibiens et les reptiles, il est recommandé de conserver des bandes enherbées non tondues en périphérie des aménagements et de mettre en place la fauche tardive, pour favoriser les déplacements des petits mammifères, des reptiles et des amphibiens. Les intrants chimiques sont à proscrire. Les hébergements au niveau de la parcelle 412 seront sur pilotis, uniquement un chemin piéton au sol est prévu. La végétation y sera donc conservée en très grande majorité.

Les amphibiens et reptiles sont également sensibles à la fragmentation de leurs habitats notamment aux clôtures infranchissables. Aucune nouvelle clôture n'est prévue dans le cadre du projet, de ce fait, il n'y aura pas d'impact supplémentaire en termes de fragmentation des milieux pour ces espèces. De plus, de nouvelles plantations à partir d'espèces locales sont prévues entre chaque hébergement. Elles permettront de créer une zone de refuge et d'alimentation à la faune.

L'enjeu global pour les amphibiens à l'échelle du projet est modéré.

L'enjeu concernant les reptiles est considéré comme faible.

4.3.4. Entomofaune

4.3.4.1. Méthodologie d'inventaire

Des passages aléatoires ont été réalisés au niveau du secteur d'étude dans les différents habitats présents dans une zone tampon de 50 m, afin d'identifier les espèces d'entomofaune présentes. Une attention particulière a été portée sur les lépidoptères, les

orthoptères et les odonates, groupes qui constituent d'excellents indicateurs biologiques du fonctionnement des milieux. Une recherche des arbres favorables aux insectes saproxyliques (en particulier les capricornes du genre *Cerambyx* ou les espèces de la famille des *Lucanidae*) a également été menée. Les observations opportunistes concernant les autres ordres d'insectes et les arachnides ont également été mentionnées.

L'identification des insectes, notamment des lépidoptères, s'est réalisée par détermination visuelle ou sinon par capture au filet entomologique pour les individus ne pouvant être identifiés en vol. Ces prospections ont été réalisées afin de couvrir une large variété de milieux, avec une attention particulière pour les habitats les plus favorables (habitats naturels ouverts, prairies mellifères, haies, bords de chemins).

4.3.4.2. Résultats concernant l'entomofaune

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de **9 espèces d'insectes**, représentant **une richesse spécifique très faible**. Parmi cette liste, on compte **1 coléoptère, 1 hyménoptère, 2 lépidoptères, 1 odonate et 4 orthoptères**.

Cette faible diversité observée s'explique par la période où ont eu lieu des prospections de terrain, à savoir fin septembre. En effet, l'activité des insectes est plus faible à cette période. De plus, la météo n'était pas optimale, avec un ciel couvert et une humidité élevée.

Une espèce, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) présente un enjeu fort puisqu'elle est inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non). Le Lucane cerf-volant est un coléoptère saproxylophage, dont le cycle de vie est associé au vieux bois ou au bois mort. Sur le site de l'étude, deux individus ont été observés au Sud du périmètre (voir figure suivante). Les vieux arbres auxquels pourrait être associés l'espèce sont les mêmes étant favorables aux chiroptères, présentés dans la partie 4.3.2.3. figure 37. Les vieux arbres identifiés peuvent également être favorables au Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), en revanche, aucun indice de présence de l'espèce n'a été identifié.

Les observations du Lucane cerf-volant sont présentées sur la figure ci-dessous.



Figure 41 : Localisation du Lucane cerf-volant sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Novembre 2025]

Les autres espèces observées sont communes tant à l'échelle nationale que régionale. Elles présentent toutes un statut de conservation « Préoccupation mineure » (LC) à l'échelle nationale ou bien ne disposent pas de statut, associé à un manque de données. Leur niveau d'enjeu est classé comme « Très faible ».

Les espèces présentes à l'échelle du site sont typiques de nombreux habitats comme les jardins domestiques, des fourrés tempérés ou encore des prairies. Les habitats naturels (non artificialisés) du projet, sont ainsi favorables à la présence de ces espèces d'insectes. Il est très probable que d'autres espèces soient présentes.

La liste complète des insectes recensés sur le site est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 21 : Liste des espèces d'insectes observées sur le site d'étude et ses alentours

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF			
Insectes									
Coléoptera	Lucanus cervus	Lucane cerf volant	-	-	-	Annexe II	-	-	Fort
Hymenoptera	Vespa velutina	Frelon asiatique	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lepidoptera	Macroglossum stellatarum	Moro-sphinx	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Pararge aegeria	Tircis (Le)	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Odonata	Aeschna sp		-	-	-	-	-	-	Très faible
Orthoptera	Chorthippus albomarginatus	Criquet marginé	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Aiolopus thalassinus thalassinus	Aiolope émeraudine	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Uromenus rugosicollis	Ephippigère carénée	-	LC	-	-	-	-	Très faible

4.3.4.3. Enjeux concernant l'entomofaune

Les enjeux de conservation des espèces d'entomofaune sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire défini selon le barème évoqué en 3.2.) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zones refuges.

Globalement, la **faible richesse spécifique des insectes présente un enjeu faible pour le projet**, et les espèces identifiées sont communes à très communes, tant sur le plan national que régional. Seulement neuf espèces ont pu être recensées sur le site d'étude, ne reflétant probablement pas la diversité spécifique de celui-ci. En effet, la période d'inventaire et la météo n'étant pas optimales, il sera donc difficile d'appréhender l'ensemble des enjeux pour ce groupe taxonomique.

Une espèce inventoriée dispose d'un enjeu fort : **le Lucane Cerf-Volant**, coléoptère saproxylophage, dont le cycle de vie est associé au vieux bois ou au bois mort. Pour préserver cette espèce, il faut conserver son habitat, à savoir les grands et vieux arbres. Sur le site du projet, il s'agit des arbres localisés sur la figure 37, qui doivent impérativement être conservés. L'espèce est inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore », il est donc interdit par la loi de détruire son habitat naturel et puni de 3 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende. Dans le cadre du projet, tous les arbres seront conservés et les habitats favorables à l'espèce ne seront donc pas impactés.

Une espèce d'insecte observée est mentionnées comme déterminantes de la ZNIEFF « Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise » sur laquelle se trouve le périmètre : **l'Aïolope émeraudine**. Toutefois, c'est une espèce d'orthoptère commune à l'échelle régionale et ne présente pas, individuellement, de caractère patrimonial fort. Sa présence traduit néanmoins l'appartenance des zones prairiales du camping au cortège faunistique typique d'intérêt de la ZNIEFF.

D'autres espèces sont probablement présentes au sein du périmètre cadastral total. La période de prospection n'a pas permis d'observer ces espèces mais les caractéristiques du projet font que ces individus ne seront que peu impactés et les espèces qui utilisent le site pourront toujours l'utiliser après les aménagements. En effet, les habitats au sein du périmètre sont déjà anthropisés et très entretenus. De plus, le projet ne prévoit pas de détruire les habitats que les insectes utilisent le plus : haies, lisières notamment. Uniquement une petite partie de fourré sera détruite pour permettre la création d'une voirie entre la parcelle 412 et le Sud du camping. De plus, les hébergements au niveau de la parcelle 412 seront sur pilotis, uniquement un chemin piéton au sol est prévu. La végétation y sera donc conservée en très grande majorité. De plus, les insectes pourront se déplacer vers les milieux ouverts adjacents.

De nouvelles plantations à partir d'espèces locales sont prévues entre chaque hébergement. Elles permettront de créer une zone de refuge et d'alimentation à la faune.

En revanche, pour préserver les insectes présents sur site, des méthodes d'entretien plus adaptées et sans intrants chimiques sont à privilégier, notamment le fauchage tardif, qui consiste à couper la végétation le moins possible, et faucher après le pic de floraisons des espèces. Cela permettrait aux plantes à fleurs de se développer, favorisant la pollinisation et donc la présence d'insectes, tout en maintenant un couvert végétal, offrant nourriture et refuge à la faune (petits mammifères notamment).

Enfin, les insectes comme les papillons de nuits et certains coléoptères sont sensibles à la pollution lumineuse. AGGRA Concept préconise donc d'utiliser des dispositifs à capteurs de mouvement avec extinction automatique équipé de LED à lumières chaudes pour limiter l'attraction des insectes nocturnes.

Les enjeux liés à l'entomofaune peuvent être considérés comme globalement faibles pour l'ensemble du camping et modérés pour la parcelle de prairie au Sud-Est du périmètre où a été observé le Lucane cerf-volant.

5. ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Le présent projet consiste en l'aménagement et l'extension du camping existant « Au Bois du Cé », situé dans la commune de Chanverrie en Vendée.

L'analyse des données bibliographiques pour l'ensemble des taxons a permis de mettre en évidence une richesse faunistique et floristique faible à importante selon les différents taxons sur le périmètre étudié. Sur le terrain cette richesse se traduit par une forte diversité spécifique de la flore, une diversité moyenne pour l'avifaune, et une diversité faible pour les mammifères terrestres, l'entomofaune, les amphibiens et les reptiles. En revanche, la période des prospections de terrain (fin septembre) n'était pas la plus optimale pour observer la faune et la flore, et plutôt tardive pour une grande partie des taxons, qui sont peu actifs à cette période. Il est très probable que la diversité spécifique observée par taxon soit plus importante en période estivale, correspondant à la période où l'activité du camping est la plus importante.

Le périmètre du projet est composé majoritairement de milieux artificialisés ou très entretenus, présentant peu d'intérêt pour la biodiversité locale. En revanche, il y a certains habitats naturels présentant des enjeux importants : haies d'espèces indigènes, fourrés, arbres et zones humides floristiques. Pour l'ensemble des taxons, la conservation de ces habitats est essentielle pour préserver les individus présents au sein et à proximité du périmètre, mais aussi pour préserver les continuités écologiques fréquentées par plusieurs espèces pour leur refuge, leurs déplacements et leur alimentation.

Les arbres, haies, fourrés et zones humides seront conservés sur le site de l'étude. Uniquement une petite partie de fourré sera détruite pour permettre la création d'une voirie entre la parcelle 412 et le Sud du camping, correspondant à environ 10 ml. De nouvelles haies seront également plantées entre chaque nouvel hébergement. De plus, les hébergements au niveau de la parcelle 412 seront sur pilotis, uniquement un chemin piéton au sol est prévu. La végétation y sera donc conservée en très grande majorité.

Les principaux impacts de l'extension du camping seront associés à la réduction de la surface des milieux ouverts, ici de la prairie. Celle-ci est déjà soumise à des pressions induites par l'activité du camping : emplacements nus utilisés pour les tentes et les camping-cars, fauche régulière, piétinement... L'extension du camping aura un impact sur les espèces utilisant ce milieu. Néanmoins, la plupart de ces espèces pourront utiliser les milieux ouverts adjacents qui présentent les mêmes caractéristiques.

Des méthodes de gestion des zones enherbées adaptées devront être mises en place, notamment la fauche tardive et l'absence d'intrants chimiques, de manière à favoriser la présence d'insectes, et de ce fait favoriser la présence d'autres taxons tels que les oiseaux et les chiroptères.

L'extension et l'aménagement du camping entraînera une fréquentation plus importante du site, ce qui engendrera des nuisances supplémentaires sur la faune et la flore

locale. En revanche, les espèces fréquentant le site subissent déjà des perturbations liées à l'activité et à l'entretien du camping.

De sorte à impacter le moins la biodiversité locale, les travaux devront être diurnes et réalisés entre octobre et février, en dehors des périodes de nidification et de reproduction de la plupart des taxons. De plus, pour réduire la pollution lumineuse et les impacts sur la faune nocturne lors de la phase d'exploitation, AGGRA Concept préconise d'utiliser des dispositifs à capteurs de mouvement avec extinction automatique équipé de LED à lumières chaudes. Les enjeux associés à chaque habitat sont présentés dans la cartographie suivante.

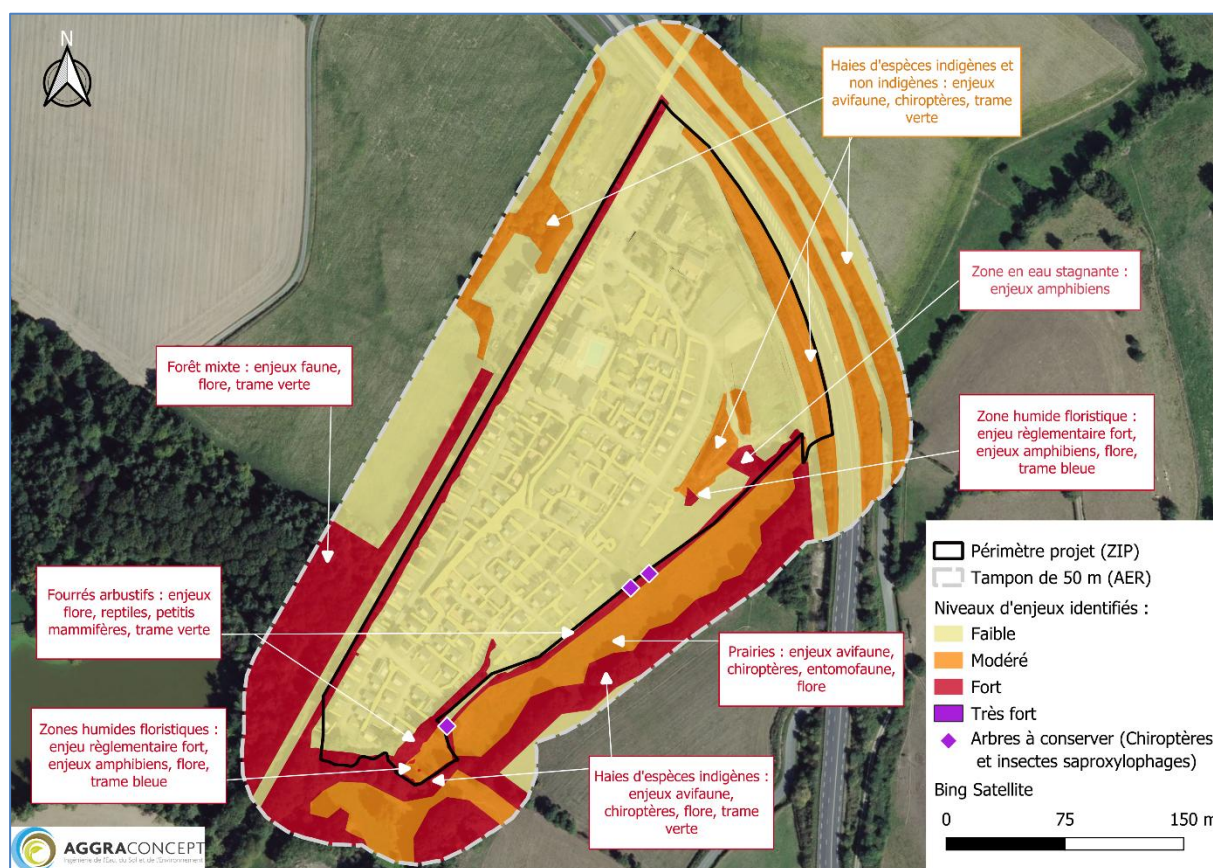


Figure 42 : Cartographie des enjeux Faune – Flore – Habitats [AGGRA Concept, Novembre 2025]

Tableau 22 : Synthèse des enjeux faune - flore identifiés et préconisations

	Enjeu identifié à l'état (zone d'étude rapprochée)	Préconisation de conservation sur l'emprise du projet	Niveau de l'enjeu
Habitats	- Habitats communs à l'échelle locale - Présence importante d'habitats anthropisés - Intérêt écologique fort pour les haies d'espèces indigènes et les fourrés - Présence de zones humides floristiques - Présence d'espaces protégés par le PLUi	- Conservation des haies et fourrés - Conservation des zones humides - Plantation d'arbres et de nouvelles haies avec des essences locales	Faible à fort
Flore	- Diversité spécifique forte au sein du périmètre d'étude - 2 espèces sauvages quasi-menacées à l'échelle nationale ou régionale - Autres espèces communes ou non indigènes issues de plantations ornementales	- Conservation des haies d'espèces indigènes et fourrés - Conservation des zones humides floristiques - Préservation au maximum de zones enherbées au sein des parcelles dédiées aux aménagements avec des méthodes d'entretien adaptées (fauche tardive, zéro intrants)	Faible
Flore exotique envahissante	- 10 espèces exotiques envahissantes observées sur le site de l'étude - Majorité des pieds observés issus de plantations - 1 espèce abondante au sein des haies ornementales : le Prunier laurier cerise	- Mise en place des dispositifs de surveillance et de lutte, préventifs et curatifs pour limiter la prolifération des EVEC et leur impact sur la biodiversité locale - Choix d'espèces locales pour les plantations futures - Remplacement progressif des haies ornementales actuelles par des espèces locales	Fort

Entomofaune	- Diversité spécifique très faible observée - 1 espèce patrimoniale observée : le Lucane cerf-volant - Autres espèces observées communes - Période de prospection et météo non optimale : autres espèces non observées très probablement présentes		Faible à modéré
Avifaune	- Diversité spécifique moyenne observée au sein du périmètre d'étude pour la période d'observation (migration postnuptiale) - 2 espèces à enjeu modéré observées - Différents cortèges d'oiseaux observés : cortège des milieux forestiers et du bocage, des milieux ouverts, des milieux urbanisés - Haies d'espèces indigènes et forêt à proximité constituant des habitats favorables pour beaucoup d'espèces - Nidification d'espèces patrimoniales très probable sur le site de l'étude	- Conservation des haies, arbres et fourrés arbustifs pour le maintien des continuités écologiques - Préservation au maximum de zones enherbées avec des méthodes d'entretien adaptées (fauche tardive, zéro intrants) - Conservation des arbres favorables aux chiroptères arboricoles et aux coléoptères saproxylophages - Plantation d'arbres et de nouvelles haies avec des essences locales - Réalisation des travaux de jour et entre octobre et mars, en dehors des périodes de nidification - Limitation des perturbations lumineuses et sonores lors de la phase travaux et d'exploitation du site	Faible à fort
Mammifères terrestres	- Diversité spécifique faible observée : 2 espèces - Aucune espèce patrimoniale observée - Utilisation probable des haies par les petits mammifères pour leur refuge, déplacements et alimentation		Faible
Chiroptères	- Aucun inventaire d'identification spécifique mis en place - Présence d'arbres à cavités et autres caractéristiques constituant des gîtes estivaux potentiels - Utilisation très probable des prairies comme terrain de chasse et des haies comme corridor de déplacement		Modéré

Amphibiens	- 3 individus observés lors des inventaires de terrain - Présence d'habitats favorables : zones humides floristiques, zone en eau proche de l'assainissement, cours d'eau à proximité - Période de prospection et météo non optimale - Présence probable d'autres espèces	- Conservation des zones humides floristiques - Conservation des haies et fourrés - Conservation de zones enherbées avec une gestion durable de celles-ci	Modéré
Reptiles	- Aucun individu observé lors des inventaires de terrain - Période de prospection et météo non optimale - Présence probable d'espèces au vu des milieux présents sur site : lisières, fourrés, haies, tas de déchets horticoles, talus	- Débroussaillage des fourrés à réaliser entre début septembre et mi-novembre pour éviter les impacts sur les reptiles hibernant	Faible
Zonages naturels réglementaires	- 3 zonages présents au sein de l'AEE - Périmètre d'étude situé sur la ZNIEFF de type II : « Collines vendéennes, Vallée de la Sèvre Nantaise » - Présence de plusieurs espèces déterminantes de cette ZNIEFF sur le site de l'étude	- Préservation des habitats naturels au maximum	Fort
Trame verte et bleue	- Site du projet situé au sein d'un réservoir de biodiversité des trames verte et bleue - Eléments de paysage au sein de la ZIP et de l'AER protégés au PLUi : haies bocagères, forêt, cours d'eau, zones humides - 70 m² de zones humides floristiques identifiées - Cours d'eau « Le Blanc » à l'Est du périmètre	- Conservation des zones les plus riches en biodiversité et constituant des continuités écologiques : haies, fourrés, zones humides floristiques	Fort

6. ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL DES CONTENUS REGLEMENTAIRES UTILISES POUR LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des **oiseaux sauvages** ;

- Annexe I : espèces qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- Annexe II, partie 1 : espèces qui peuvent être chassées dans la zone géographique et terrestre d'application de la Directive.
- Annexe II, partie 2 : espèces qui peuvent être chassées seulement dans les Etats membres pour lesquelles elles sont mentionnées.
- Annexe III, partie 1 : espèces pour qui la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts ainsi que de toute partie ou de tout produit obtenu à partir de l'oiseau ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.
- Les Etats membres peuvent autoriser sur leur territoire, pour les espèces mentionnées à l'Annexe III, partie 2, les activités décrites à l'Annexe III/1 et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des **habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages**.

- Annexe I : Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
- Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
- Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
- Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire. Lequel a été modifié à trois reprises : par l'arrêté du 31 août 1995, par celui du 14 décembre 2006 et par celui du 23 mai 2013.

Article 1

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'Annexe I du présent arrêté. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

Article 2

Aux mêmes fins, il est interdit de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces inscrites à l'Annexe II du présent arrêté.

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour les espèces d'oiseaux citées à **l'article 3** de cet arrêté :

- I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :
- La destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
 - La destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
 - La perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.
- II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.
- III. – Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés.

Arrêté du 23 avril 2007, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012, fixant la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Pour les espèces de Mammifères citées à **l'article 2** :

- I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel
- II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.
- III. – Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés.

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles inscrites à **l'article 2** de cet arrêté :

- I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux

; la perturbation intentionnelle des animaux, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles inscrites à l'**article 3** de cet arrêté :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ; ainsi que la perturbation intentionnelle des animaux, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces de reptiles inscrites à l'**article 4** de cet arrêté :

I. - Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces d'amphibiens figurant à l'**article 5** de cet arrêté :

I. - Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des Insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Pour les espèces d'insectes citées à l'**article 2** :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles

successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces d'Insectes citées à **l'article 3** :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale.

Article 1

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Pays de la Loire, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

ANNEXE 2 : CATEGORIES DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN [INPN]

RE : Espèce disparue de France métropolitaine

Espèces menacées de disparition en France métropolitaine :

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (car (1) espèce présente dans la Liste rouge mondiale mais sous un autre périmètre taxonomique, (2) espèce non confrontée aux critères de la Liste rouge mondiale)

ANNEXE 3 : Flore observée sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Nardus stricta	Nard raide	LC	NT	-	-	-	OUI	-	Modéré
Leucanthemum vulgare	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	-	Faible
Ruscus aculeatus	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	Faible
Abies grandis	Sapin de Vancouver	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Acer campestre	Érable champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Achillea millefolium	Achillée millefeuille	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Achillea ptarmica	Achillée sternutatoire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Aira praecox	Aira précoce	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ajuga reptans	Bugle rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alliaria petiolata	Alliaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alopecurus geniculatus	Vulpin genouillé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anacamptis morio	Orchis peint	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anemone nemorosa	Anémone des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Angelica sylvestris	Angélique sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Aphanes australis	Persil piert élané	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Arctium minus	Bardane à petites têtes	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Argentina anserina	Potentille des oies	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Arrhenatherum elatius	Fromental élevé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Athyrium filix-femina	Fougère femelle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Bellis perennis	Pâquerette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Bellis rotundifolia		-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Betonica officinalis	Épiaire officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Betula pendula	Bouleau pleureur	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Briza media	Brize intermédiaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Bromus hordeaceus	Brome mou	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Calluna vulgaris	Callune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Calystegia sepium	Liseron des haies	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Capsella bursa-pastoris	Capselle bourse-à-pasteur	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Capsella rubella	Bourse-à-pasteur rose	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Carex caryophyllaea	Laiche printanière	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Carex hirta	Laiche hérissée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Carex leporina	Laiche Patte-de-lièvre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Carex panicea	Laiche millet	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Carex paniculata	Laiche paniculée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Carex remota	Laiche espacée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Carpinus betulus	Charme	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Castanea sativa	Chataignier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cerastium fontanum	Céraiste commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cerastium glomeratum	Céraiste aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ceratocarpus claviculata	Corydale à vrilles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Chamaemelum nobile	Camomille romaine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Chelidonium majus	Grande chélidoine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cirsium arvense	Cirse des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cirsium palustre	Cirse des marais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cirsium vulgare	Cirse commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Corylus avellana	Noisetier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Crassula tillaea	Crassule tillée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Crataegus monogyna	Aubépine à un style	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cruciata laevipes	Croisette commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cynosurus cristatus	Crételle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cytisus scoparius	Genêt à balai	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Digitalis purpurea	Digitale pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Digitaria sanguinalis	Digitaire sanguine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Dioscorea communis	Sceau de Notre Dame	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Draba verna	Drave de printemps	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Echinochloa crus-galli	Échinochloé Pied-de-coq	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Eleocharis palustris	Scirpe des marais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Epilobium hirsutum	Épilobe hérissé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Epilobium parviflorum	Épilobe à petites fleurs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Epilobium tetragonum	Épilobe à quatre angles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euonymus europaeus	Bonnet-d'évêque	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
Camping Au Bois du Cé – CHANVERRIE (85)

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Eurhynchium striatum	Eurhynchium striatum	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Filago germanica	Immortelle d'Allemagne	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Filipendula ulmaria	Reine des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Frangula alnus	Bourgène	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Fraxinus excelsior	Frêne élevé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Galium aparine	Gaillet gratteron	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Galium palustre	Gaillet des marais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Galium uliginosum	Gaillet aquatique	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium dissectum	Géranium découpé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium lucidum	Géranium luisant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium molle	Géranium à feuilles molles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium robertianum	Herbe à Robert	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geum urbanum	Benoîte commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Glyceria declinata	Glycérie dentée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Glyceria fluitans	Glycérie flottante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Gnaphalium uliginosum	Gnaphale des fanges	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hedera helix	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Helminthotheca echioides	Picride fausse Vipérine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Helosciadium nodiflorum	Cresson de fontaine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Heracleum sphondylium	Patte d'ours	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Holcus lanatus	Houlque laineuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Humulus lupulus	Houblon grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hylocomiadelphus triquetrus	Ebouriffe triangulaire	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hypochaeris glabra	Porcelle glabre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ilex aquifolium	Houx	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Jacobaea vulgaris	Herbe de saint Jacques	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Juncus acutiflorus	Jonc à fleurs aiguës	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Juncus articulatus	Jonc à fruits luisants	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Juncus bufonius	Jonc des crapauds	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Juncus effusus	Jonc épars	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lactuca virosa	Laitue vireuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lamium galeobdolon	Lamier jaune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lamium purpureum	Lamier pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lapsana communis	Lampsane commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lathraea clandestina	Lathrée clandestine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lepidium heterophyllum	Passerage hétérophylle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ligustrum vulgare	Troène	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lipandra polysperma	Lipandra polysperme	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lolium arundinaceum	Fétuque élevée	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lolium perenne	lvraie vivace	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lotus corniculatus	Pied de poule	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lotus pedunculatus	Lotier pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Luzula campestris	Luzule champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lycopus europaeus	Lycophe d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lysimachia vulgaris	Lysimaque commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lythrum portula	Salicaire pourpier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lythrum salicaria	Salicaire commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Malva moschata	Mauve musquée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Matricaria discoidea	Matricaire discoïde	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mentha aquatica	Menthe aquatique	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Mespilus germanica	Néflier commun	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mibora minima	Mibora naine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Moenchia erecta	Stellaire dressée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Montia arvensis	Montie à graines cartilagineuses	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Myosotis laxa	Myosotis cespiteux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Nasturtium officinale	Cresson des fontaines	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Oenanthe crocata	Oenanthe safranée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Oenanthe silaifolia	Oenanthe à feuilles de silaüs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ornithopus perpusillus	Pied d'oiseau	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Oxalis acetosella	Pain de coucou	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Oxybasis glauca	Chénopode à feuilles de chêne	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Persicaria maculosa	Renouée Persicaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
Camping Au Bois du Cé – CHANVERRIE (85)

Phalaris arundinacea	Baldingère faux-roseau	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pilosella officinarum	Piloselle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago major	Plantain majeur	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Poa annua	Pâturin annuel	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Poa trivialis	Pâturin commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polygonatum multiflorum	Sceau de Salomon multiflore	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polytrichum formosum	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Populus tremula	Peuplier Tremble	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Potentilla neglecta	Potentille négligée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Potentilla reptans	Potentille rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunella vulgaris	Brunelle commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus avium	Merisier vrai	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus spinosa	Prunier épineux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pseudotsuga menziesii	Sapin de Douglas	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Pteridium aquilinum	Fougère aigle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus estremadurensis	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus robur	Chêne pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rabiera holostea	Stellaire holostée	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus acris	Bouton d'or	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus flammula	Renoncule flammette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus paludosus	Renoncule des marais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus repens	Renoncule rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ribes rubrum	Groseillier à grappes	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rubus fruticosus	Ronce de Bertram	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex acetosa	Oseille des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex acetosella	Petite oseille	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex conglomeratus	Patience agglomérée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex crispus	Patience crépue	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salix atrocinerea	Saule gris cendré foncé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sambucus nigra	Sureau noir, Sampéchiér	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Saxifraga granulata	Saxifrage granulé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Scorzonera humilis	Scorsonère humble	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Scrophularia nodosa	Scrophulaire noueuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Senecio jacobaea	Sénéçon de Jacob	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Senecio sylvaticus	Sénéçon des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Senecio vulgaris	Sénéçon commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Silene dioica	Compagnon rouge	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Silene flos-cuculi	Lychnis fleur de coucou	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Sisymbrium officinale	Herbe aux chèvres	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum dulcamara	Douce amère	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sonchus asper	Laiteron rude	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sparganium erectum	Rubier d'eau	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Spergularia arvensis	Spargoute des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Spergularia rubra	Spergulaire rouge	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Stachys sylvatica	Épiaire des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Stellaria alsine	Stellaire des sources	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Stellaria graminea	Stellaire graminée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Stellaria media	Mouron des oiseaux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Succisa pratensis	Succise des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Symphytum officinale	Grande consoude	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Taraxacum officinale	Pissenlit	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Teesdalia nudicaulis	Téedalie à tiges nues	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Teucrium scorodonia	Germandrée scorodaine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Thuidium tamariscinum	Thuidie à feuilles de Tamaris	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Thuja plicata	Thuya géant	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Torminalis glaberrima	Sorbier alisier	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium dubium	Trèfle douteux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium pratense	Trèfle des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium repens	Trèfle rampant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium subterraneum	Trèfle souterrain	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trochardis verticillatum	Trochardie verticillée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ulmus minor	Petit orme	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Umbilicus rupestris	Nombril de vénus	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Urtica dioica	Ortie dioïque	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Verbascum virgatum	Molène en baguette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica arvensis	Véronique des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica chamaedrys	Véronique petit chène	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica persica	Véronique de Perse	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Viola arvensis	Pensée des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Ludwigia grandiflora	Ludwigie à grandes fleurs	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Populus alba	Peuplier blanc	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE

ANNEXE 4 : Avifaune observée sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F hivernants	LR F migrateurs	LR régionale	PN	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF		
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	NA	LC	CR	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	-	Très fort
Chlidonias niger	Guifette noire	EN	DD	-	EN	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	Très fort
Elanus caeruleus	Elanion blanc	VU	NA	-	NA	Article 3	Annexe I	-	OUI	Très fort
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	-	Très fort
Jynx torquilla	Torcol fourmilier	LC	NA	NA	CR	Article 3	-	OUI	-	Très fort
Milvus milvus	Milan royal	VU	NA	VU	-	Article 3	Annexe I	-	OUI	Très fort
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	NT	DD	-	CR	Article 3	-	OUI	-	Très fort
Pandion haliaetus	Balazard pêcheur	VU	LC	NA	NA	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	Très fort
Passer montanus	Moineau friquet	EN	-	-	VU	Article 3	-	-	OUI	Très fort
Saxicola rubetra	Tarier des prés	VU	DD	-	EN	Article 3	-	OUI	OUI	Très fort
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	DD	NA	EN	Article 3	-	-	-	Fort
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Anser anser	Oie cendrée	VU	NA	LC	EN	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	-	Fort
Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	NA	DD	-	Article 3	-	OUI	-	Fort
Ardea alba	Grande Aigrette	NT	-	LC	-	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Ardea purpurea	Héron pourpré	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
Aythya ferina	Fuligule milouin	VU	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	-	Fort
Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	LC	NA	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	Fort
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
Dryocopus martius	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Egretta garzetta	Aigrette garzette	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	Fort
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	DD	-	-	Article 3	-	-	-	Fort
Hydrocoloeus minutus	Mouette pygmée	NA	NA	LC	-	-	Annexe I	-	-	Fort
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir	LC	NA	-	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
Milvus migrans	Milan noir	LC	NA	-	NT	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Pernis apivorus	Bondrée apivore	LC	LC	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	Fort
Platalea leucorodia	Spatule blanche	NT	NA	VU	VU	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	-	-	LC	-	-	Annexe I, II/2 et III/2	-	-	Fort
Pyrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	VU	-	NA	EN	Article 3	-	OUI	-	Fort
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	LC	NA	LC	LC	Article 3	Annexe I	OUI	-	Fort
Serinus serinus	Serin cini	VU	NA	-	NT	Article 3	-	-	-	Fort
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	Annexe II/2	-	-	Fort
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	NA	LC	NT	-	Annexe II/2	-	-	Modéré
Apus apus	Martinet noir	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Athene noctua	Chevêche d'Athéna	LC	-	-	LC	Article 3	-	OUI	-	Modéré
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	NT	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Modéré
Coccythraustes coccythraustes	Grosbec casse-noyaux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	OUI	-	Modéré
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Larus argentatus	Goéland argenté	NT	-	NA	NT	Article 3	Annexe II/2	-	-	Modéré
Larus fuscus	Goéland brun	LC	NA	LC	VU	Article 3	Annexe II/2	-	-	Modéré
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	LC	DD	-	LC	Article 3	-	OUI	-	Modéré
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Periparus ater	Mésange noire	LC	-	-	VU	-	-	-	-	Modéré
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	LC	NA	-	LC	Article 3	-	OUI	-	Modéré
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	NT	DD	-	VU	Article 3	-	OUI	-	Modéré
Regulus regulus	Roitelet huppé	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	LC	DD	-	LC	Article 3	-	OUI	-	Modéré
Saxicola rubicola	Tarier pâle	NT	-	-	-	-	-	-	-	Modéré
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	LC	NA	LC	NT	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	-	Modéré
Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Modéré
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	NT	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	OUI	-	Modéré
Accipiter gentilis	Autour des palombes	LC	NA	NA	NT	-	-	-	-	Faible
Accipiter nisus	Epervier d'Europe	LC	NA	NA	LC	Art. 3 et 6	-	-	-	Faible
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Anthus spinoletta	Pipit spioncelle	LC	NA	NA	-	Article 3	-	-	-	Faible
Anthus trivialis	Pipit des arbres	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Ardea cinerea	Héron cendré	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Bubulcus ibis	Héron garde-boeufs	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Buteo buteo	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Charadrius dubius	Petit Gravelot	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Chloris chloris	Verdier d'Europe	-	-	-	-	Article 3	-	-	-	Faible
Columba livia	Pigeon biset	DD	-	-	-	-	Annexe II/1	-	-	Faible

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
Camping Au Bois du Cé – CHANVERRIE (85)

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F hivernants	LR F migrants	LR régionale	PN	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF		
Cuculus canorus	Coucou gris	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Dendrocopos major	Pic épeiche	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Emberiza cirius	Bruant zizi	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Falco subbuteo	Faucon hobereau	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Fringilla montifringilla	Pinson du Nord	-	NA	DD	-	Article 3	-	-	-	Faible
Galerida cristata	Cochevis huppée	LC	-	-	NT	Article 3	-	-	-	Faible
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	-	-	-	-	Article 3	-	-	-	Faible
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	LC	NA	LC	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Picus viridis	Pic vert	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Poecile palustris	Mésange nonnette	LC	-	-	DD	-	-	-	-	Faible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Sitta europaea	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Strix aluco	Chouette hulotte	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Tringa ochropus	Chevalier culblanc	-	LC	NA	-	Article 3	-	-	-	Faible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Tyto alba	Chouette effraie	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Upupa epops	Huppe fasciée	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	-	Faible
Alectoris rufa	Perdrix rouge	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	Très faible
Anas platyrhynchos	Canard colvert	LC	NA	LC	LC	-	Annexe III/1	-	-	Très faible
Coloeus monedula	Choucas des tours	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Columba oenas	Pigeon colombin	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	Très faible
Corvus corone	Corneille noire	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Corvus frugilegus	Corbeau freux	LC	-	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Coturnix coturnix	Caille des blés	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC	-	-	LC	-	-	-	-	Très faible
Dryobates minor	Pic épeichette	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Fulica atra	Foulque macroule	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/1 et III/2	-	-	Très faible
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Garrulus glandarius	Geai des chênes	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Perdix perdix	Perdrix grise	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	Très faible
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	LC	-	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Psittacula krameri	Perruche à collier	NA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Spatula clypeata	Canard souchet	LC	-	-	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	-	Très faible
Spinus spinus	Tarin des aulnes	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Turdus iliacus	Grive mauvis	-	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Turdus merula	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Turdus philomelos	Grive muscienne	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Turdus pilaris	Grive litorne	LC	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	-	Très faible
Turdus viscivorus	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	Très faible

ANNEXE 5 : Entomofaune observée sur les communes de Chanverrie, Les Epesses, Les Herbiers et Saint-Malô-du-Bois

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Arachnides									
Araneae	Argiope bruennichi		LC	-	-	-	-	-	Très faible
	Pisaura mirabilis		LC	-	-	-	-	-	Très faible
Insectes									
Coleoptera	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	Très fort
	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	OUI	OUI	Très fort
	Coccinella septempunctata	Coccinelle à sept points	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Oedemera nobilis	Oedemère noble	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Oedemera podagrariae	Cycliste maillot-jaune	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Psyllobora vigintiduopunctata	Coccinelle à vingt-deux points	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Rutpela maculata	Lepture tacheté	-	-	-	-	-	-	Très faible
Diptera	Copromyza stercoraria		-	-	-	-	-	-	Très faible
	Hylemya vagans		-	-	-	-	-	-	Très faible
Hemiptera	Graphosoma italicum	Punaise arlequin	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Matsucoccus feytaudi	Cochenille du tronc	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Nepa cinerea	Nèpe	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hymenoptera	Dryocosmus kuriphilus	Cynips du châtaignier	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lepidoptera	Colobochyla salicalis	Madope du Saule	-	-	-	-	OUI	-	Modéré
	Ochropacha duplaris	Double-ligne	-	-	-	-	OUI	-	Modéré
	Acrionicta aceris	Noctuelle de l'érable	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Acrionicta leporina	Noctuelle-Lièvre	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Acrionicta rumicis	Noctuelle de la Patience	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Aglais io	Paon-du-jour	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Aglais urticae	Petite Tortue	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Agrotis exclamationis	Point d'exclamation	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Agrotis puta		-	-	-	-	-	-	Très faible
	Alabonia geoffrella	Oecophore nervurée	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Anthocharis cardamines	L'Aurore	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Araschnia levana	Carte géographique	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Arctia caja	Ecaille martre	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Aricia agestis	Collier-de-coraïl	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Axylia putris	Noctuelle putride	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Boloria dia	Nacré violet	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Carcharodus alceae	Hespérie de la Mauve	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Catarhoe rubidata	Eubolie roussâtre	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Chiasmia clathrata	Géomètre à barreaux	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Colias croceus	Souci	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Crambus pascuella	Crambus des pâturages	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Craniophora ligustri	Troënière	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Dioryctria sylvestrella	Pyrle du tronc	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Drepana curvatula	Incurvée	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Epicalia villica	Ecaille fermière	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Eudonia truncicolella		-	-	-	-	-	-	Très faible
	Gluphisia crenata	Crénelée	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Gonepteryx rhamni	Citron	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Idaea seriata	Vieillie	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Iphiclidides podalirius	Flambé	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Issoria lathonia	Petit Nacré	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Ladoga camilla	Petit Sylvain	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Lasiommata megera	Mégère	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Laspeyria flexula	Crochet	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Loweia tityrus	Cuivré fuligineux	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Lycaena phlaeas	Cuivré commun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Lythria cruentaria	Ensanglantée de l'Oseille	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Maniola jurtina	Myrtil	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Melitaea cinxia	Mélitée du Plantain	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Melitaea didyma	Diane	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Melitaea parthenoides	Mélitée de la Lancéole	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Nomophila noctuella	Nomophile	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Nymphalis polychloros	Grande Tortue	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Ochroleura plecta	Cordon blanc	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Opisthograptis luteolata	Citronnelle rouillée	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Papilio machaon	Machaon	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pararge aegeria	Tircis	LC	LC	-	-	-	-	Très faible

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
Camping Au Bois du Cé – CHANVERRIE (85)

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Commission CNPN	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Lepidoptera	Peribatodes rhomboidaria	Boarmie rhomboïdale	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Phlogophora meticulosa	Méticuleuse	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Phragmatobia fuliginosa	Ecaille cramoisie	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Pieris brassicae	Piérade du Chou	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pieris napi	Piérade du navet	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pieris rapae	Piérade de la Rave	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Polygonia c-album	Gamma	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pseudoips prasinanus	Halias du Hêtre	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Pyronia tithonus	Amaryllis	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Rhodometra sacraia	Phalène sacrée	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Rivula sericealis	Soyeuse	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Saturnia pyri	Grand paon de nuit	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Scopula imitaria	Acidalie fausse-timandre	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Smerinthus ocellata	Sphinx demi-paon	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Spilosoma lubricipeda	Ecaille tigrée	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Thaumetopoea processionea	Processionnaire du chêne	-	-	-	-	-	-	Très faible
Odonata	Tyria jacobaeae	Goutte-de-sang	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Vanessa atalanta	Vulcain	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Vanessa cardui	Vanesse des Chardons	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	LC	NT	Art. 3	Annexe II	OUI	-	Fort
	Aeshna mixta	Aeshne mixte	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Anax imperator	Anax empereur	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Chalcolestes viridis	Leste vert	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Cordulegaster boltonii	Cordulégastré annelé	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Cordulia aenea	Cordulie bronzée	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Erythromma lindenii	Agrion de Vander Linden	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Ischnura elegans	Agrion élégant	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Orthetrum albistylum	Orthétrum à stylets blancs	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Orthetrum coerulescens	Orthétrum bleuissant	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Platycnemis acutipennis	Agrion orangé	LC	-	-	-	-	-	Très faible
	Platycnemis pennipes	Agrion à larges pattes	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Orthoptera	Sympecma fusca	Leste brun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Eumodicogryllus bordigalensis	Grillon bordelais	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Nemobius sylvestris	Grillon des bois	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Omocestus rufipes	Criquet noir ébène	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Stethophyma grossum	Criquet ensanglanté	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte	-	LC	-	-	-	-	Très faible

ANNEXE 6 : Liste des espèces de flore observées sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
<i>Silene noctiflora</i>	Silène de nuit	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
<i>Vitex agnus-castus</i>	Arbre au poivre	LC	-	Art.2/Art.3	-	-	-	-	Faible
<i>Prunus lusitanica</i>	Prunier du Portugal	VU	-	Art.1	-	-	OUI	-	Faible
<i>Dasiphora fruticosa</i>	Potentille arbustive	NT	-	-	-	-	-	-	Faible
<i>Ranunculus tuberosus</i>	Renoncule des bois	-	NT	-	-	-	-	-	Faible
<i>Abies</i> sp	Sapin	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Acer x freemanii</i>	Érable de Freeman	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane, Plane	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Achillea nobilis</i>	Achillée noble	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Anthriscus cerefolium</i>	Cerfeuil commun	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Arctium minus</i>	Bardane à petites têtes	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Bellis sylvestris</i>	Pâquerette des bois	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cornus alba</i>	Cornouiller blanc	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Crataegus rhipidophylla</i>	Aubépine à grand calice	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloé Pied-de-coq	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Elaeagnus macrophylla</i>	Eleagnus	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Elaeagnus pungens</i>	Oléastre épineux	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Forsythia viridissima</i>	Forsythia	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Galium aparine</i>	Gaillet sp	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Galium rotundifolium</i>	Gaillet à feuilles rondes	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geranium pusillum</i>	Géranium fluet	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hedera colchica</i>	Lierre de Colchide	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hylotelephium telephium</i>	Herbe de saint Jean	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hypericum humifusum</i>	Millepertuis couché	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hypericum patulum</i>	Millepertuis doré	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars, Jonc diffus	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Juncus</i> sp	Jonc sp	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lamium hybridum</i>	Lamier hybride	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Leucanthemum ircutianum</i>	Marguerite	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ligustrum lucidum</i>	Troène luisant	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ligustrum ovalifolium</i>	Troène de Californie	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Linaria repens</i>	Linaria rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaria commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Liquidambar styraciflua</i>	Copalme d'Amérique	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lonicera fragrantissima</i>	Chèvre-feuille d'hiver	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachetée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline, Minette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Morus indica</i>	Murier en arbre	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Omphalodes verna</i>	Omphalodes du printemps	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Oxalis</i> sp.	Oxalide sp	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée Persicaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Philadelphus pubescens</i>	Séringa pubescent	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Phyllostachys aurea</i>	Bambou doré	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Physocarpus capitatus</i>	Physocarbe à boules	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Physocarpus opulifolius</i>	Physocarbe	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
Camping Au Bois du Cé – CHANVERRIE (85)

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNP	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
Pimpinella saxifraga	Petit boucage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago major	Plantain majeur	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Potentilla reptans	Potentille rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Potentilla sterilis	Potentille faux fraisier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus persica	Pêcher	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus spinosa	Prunier épineux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pteridium aquilinum	Fougère aigle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus ilex	Chêne vert	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus robur	Chêne pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus velutina	Chêne noir	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus repens	Renoncule rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rubus sp	Ronce sp	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex acetosella	Petite oseille	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex sp	Rumex	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Salix atrocinerea	Saule gris cendré foncé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salix integra	Saule crevette	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Salix sp	Saule sp	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Scorzonoides autumnalis	Liondent d'automne	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Scrophularia nodosa	Scrophulaire noueuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Senecio vulgaris	Séneçon commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum dulcamara	Douce amère	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sonchus oleraceus	Laiteron potager	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Spiraea douglasii	Spirée de Douglas	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Spiraea trilobata	Spirée trilobée	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Taraxacum officinale	Pissenlit	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Teucrium scorodonia	Germandrée scorodaine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Thuja sp	Thuya	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium pratense	Trèfle des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium repens	Trèfle rampant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ulmus minor	Petit orme	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Urtica dioica	Ortie dioïque	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Verbascum densiflorum	Molène à fleurs denses	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica persica	Véronique de Perse	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vesalea grandifolia	Abélia	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia lathyroides	Vesce fausse gesse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia sp	Vesce sp	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Viola canina	Violette des chiens	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Weigela hortensis	Weigela du japon	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Prunus laurocerasus	Prunier Laurier-cerise	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Buddleja davidii	Arbre aux papillons	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Erigeron sumatrensis	Vergerette de Barcelone	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Reynoutria japonica	Renouée du Japon	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Albizia julibrissin	Albizia	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Elaeagnus umbellata	Oléastre à ombelles	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Delosperma cooperi	Pourpier de cooper	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Panicum dichotomiflorum	Millet	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE

ANNEXE 7 : Indices de reproduction et catégories utilisées pour la détermination du statut de nidification

Nidification possible
01 – espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
02 – mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
Nidification probable
03 – couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
04 – territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit
05 – parades nuptiales
06 – fréquentation d'un site de nid potentiel
07 – signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
08 – présence de plaques incubatrices
09 – construction d'un nid, creusement d'une cavité
Nidification certaine
10 – adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11 – nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête)
12 – jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13 – adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.
14 – adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15 – nid avec œuf(s)
16 – nid avec jeune(s) (vu ou entendu)